

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

■ NUMÉRO 4 ■

Recherches  
 Alpes-Maritimes  
et contrées limitrophes  
régionales

■ 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 1995 ■



CONSEIL GÉNÉRAL  
DES ALPES-MARITIMES

## **SOMMAIRE**

La villa Kerylos, rêve ou réalité ?  
par Nicole MARIA

p. 2

**RECHERCHES  
REGIONALES**

---

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

**36<sup>e</sup> année  
1995 – N°4  
Octobre- décembre**

**133**

# **LA VILLA KERYLOS, REVE OU REALITE ?**

**Par Nicole MARIA**

A Beaulieu-sur-Mer, sur la petite pointe Fourmi se dresse une bâtisse blanche appelée Villa Grecque. Elle interroge le visiteur : -pourquoi une villa grecque antique ?-comme l'annonce la pancarte placée à l'entrée de l'allée qui y conduit.

Pour l'architecte Emmanuel Pontremoli l'aventure commence ainsi : "Un jour au salon (1) je rencontrais Théodore Reinach qui avait connu mes travaux sur Pergame. Il m'aborda, m'en parla et me dit qu'il avait acquis cette pointe de rochers, ces arbres, ces pins tordus, ce petit terrain, qu'il voulait y bâtir une maison grecque car ce pays pour lui, évoquait aussi l'Hellade, sa mer, sa lumière. Il me demanda si je voulais en être l'architecte. J'accédais à sa demande avec le battement de coeur de l'architecte qui d'un coup voit se réaliser son rêve". (2)

Emmanuel Pontremoli est un jeune architecte. Il a trente cinq ans mais n'a encore rien construit. Premier Grand Prix de Rome, il a passé plusieurs années sur les chantiers de fouilles archéologiques d'Asie Mineure (4). Il a donc suivi la voie royale et classique de l'Ecole des Beaux Arts, où l'on pratique le culte de l'antique. Il est devenu lui-même un spécialiste de la Grèce hellénistique.

C'est sans doute pour cette raison que Théodore Reinach lui demande de mettre en oeuvre son projet.

Emmanuel Pontremoli ne pouvait qu'être séduit par la commande. Toutefois, vouloir construire une maison grecque antique au début du vingtième siècle est à priori surprenant.

En 1900, en pleine innovation architecturale, de promotion du verre et du métal, la commande peut sembler extravagante, incongrue...

Bien sûr ce projet se situe sur la Côte d'Azur -lieu de tous les excès-. S'y réunit une riche société festive : tête couronnées, fortunes ancestrales, bourgeois enrichis par la spéculation, l'industrie, le commerce, le Grand Monde et le Demi-Monde.

On voit surgir tours vénitiennes, minarets, palais indiens, tout ce que l'éclectisme et l'exotisme peuvent proposer d'extravagant est ici réuni, mêlé, amalgamé.

Le Cap Ferrât est le cadre de toutes les audaces. Des personnalités originales dont aucune contrainte financière ne limite les ambitions se disputent des garrigues occupées jusque là par quelques pêcheurs, quelques bergers.

Madame Ephrussi de Rothschild fait raser une colline pour y développer les broderies géométriques de jardins à la française et fait poser sur la pelouse une villa, véritable pot pourri d'architectures italiennes et espagnoles pour y abriter ses fabuleuses collections.

Léopold II de Belgique achète toute terre qui peut se vendre, à un prix dérisoire pour l'entourer de hautes murailles et de fils de fer barbelés ; véritable territoire belge au coeur de la Côte d'Azur.

Néanmoins, le projet de Théodore Reinach diffère en tout de ces caprices de milliardaires.

Il s'agit du premier projet de maison grecque antique.

## **LA VOGUE DE LA MAISON "A L'ANTIQUE"**

La vogue des maisons "à l'antique" a son origine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, aussitôt que sont connues les découvertes d'Herculanum et de Pompéi. On en voit les premiers effets dans le style Louis XVI. Le décor mural s'inspire des décorations pariétales romaines : motifs à candélabres, amours ou trophées suspendus.

Cet engouement pour l'Antiquité romaine prend toute son importance avec l'Empire, la référence historique se prêtant à l'image du nouveau régime.

Cette vogue de l'antique perdure pendant tout le siècle. Dans la maison privée elle est souvent limitée au décor d'une pièce. A Nice, la villa du prince d'Essling (actuel Musée Masséna) construite entre 1891 et 1901 possède un salon pompéien. Mais d'autres iront jusqu'à faire construire une maison entière ou à en rêver (5).

L'exemple le plus abouti est la résidence que le Prince Napoléon fait édifier à Paris, 18 avenue Montaigne. La maison est construite de 1855 à 1860 par les architectes Rougevin et Normand. Le plan est inspiré de celui de la Maison du Faune à Pompéi. S'y mêlent intimement les références à la Rome antique et à Napoléon 1<sup>er</sup> : la fontaine de l'impluvium est aussi un piédestal, un autel au Dieu vénéré du logis. "Le génie familial du maître s'y dresse, César Auguste Napoléon. Le torse est nu, la tête haute et placide... tout autour, des bustes en marbre...posés sur des colonnes tronquées à l'effigie de la famille Bonaparte." (6).

Cette maison aura une courte vie. Mise en vente en 1866, elle sera finalement démolie en 1891 après avoir servi un temps de ménagerie.

## **LE PROJET**

Théodore Reinach est un commanditaire exceptionnel. Né le 3 juillet 1860, il est le troisième enfant d'une riche famille de la bourgeoisie financière. Ces trois fils seront des personnalités exceptionnelles.

Théodore après de brillantes études sera docteur en droit et en histoire. Passionné par l'hellénisme, archéologue, musicien, épigraphe, philologue, il professe à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales et au Collège de France.

Au moment où il décide de mettre son projet à exécution, son frère Salomon avec lequel il est très lié, participe aux fouilles de Délos, important chantier de fouilles qui mobilise de nombreux archéologues.

Délos est le premier site d'habitation grecque fouillé. Les recherches avaient jusque là concerné des sites plus spectaculaires civils ou religieux.

Ce projet de villa grecque a certainement un lien direct avec les fouilles de Délos, Théodore Reinach disposant sans doute de renseignements précis sur les toutes dernières découvertes (7).

Emmanuel Pontremoli est lui-même très introduit dans les milieux archéologiques ; il a noué de chaleureuses et durables relations avec les membres de l'Ecole d'Athènes.

Ces deux personnalités se rencontrent sur un projet qui associe leur amour nostalgique de la Grèce antique et leur intérêt pour ce site original évocateur de la même vision : "*C'était aussi la Grèce, sa mer, je me croyais dans l'Archipel*".

Si l'architecte est séduit par le projet, il est conscient des difficultés inhérentes à ce type de projet : au delà de l'aspect poétique, la réalisation n'est pas évidente. Dans son livre de souvenirs (9) Emmanuel Pontremoli définit très clairement la problématique : "Toute restauration, reproduction, reconstruction d'une demeure du passé est vide de sens si on s'attache exclusivement à ce qu'on croit être la vérité ou la prétendue vérité archéologique. Je savais aussi que cette recherche serait vaine, vouée au plus irrémédiable échec puisque dès lors, tout s'évanouirait par manque de bases certaines. L'oeuvre ainsi conçue ne pourrait être qu'un décor sans vie, le jouet d'un moment, la curiosité d'une heure... j'avais heureusement dans mon esprit la connaissance parfaite du pays, de cette côte privilégiée, semblable en tous points aux paysages aimés de la Grèce... la vie peut s'y développer, sinon pareille, du moins, sur le même rythme d'heures et de saisons que sur la mer de l'archipel. L'esprit qui a passé de Mycènes aux antiques demeures grecques à celles de Délos, pour être repris ensuite par Rome, l'Arabie, l'Espagne, cet esprit méditerranéen qui peut animer encore tout ce qui se bâtit sur ces rives bénies -Esprit grec- en somme, qui n'est contradictoire ni avec la vie, ni avec les habitudes de notre temps" (10).

Emmanuel Pontremoli pose le problème de façon précise et indique comment il compte le résoudre.

La documentation est insuffisante pour réaliser une reconstitution archéologique. Celle-ci n'aurait d'ailleurs aucun intérêt ; c'est d'une habitation qu'il s'agit, d'un lieu de vie. Les moeurs ont totalement changé et la maison antique est parfaitement inadaptée à la vie d'un grand bourgeois du début du siècle. Toutefois, il est d'accord avec Théodore Reinach pour affirmer que le climat, le paysage comparables à ceux de la Grèce, sont propices à la création d'une habitation méditerranéenne porteuse de l'Esprit grec.

Le but est non pas de faire une restitution archéologique mais de créer une maison spécifique dans la lignée de l'habitat méditerranéen.

D'autre part, l'architecte devra prendre en compte la personnalité du commanditaire et ses habitudes de vie. Théodore Reinach est doté d'une famille importante : deux mariages lui ont donné six enfants qui résideront quelquefois dans la maison ; il recevra fréquemment ses deux frères avec lesquels il demeure très lié et ses amis érudits, en particulier les hellénistes en route pour l'Ecole d'Athènes ou les chantiers de fouilles.

La maison devra donc être vaste, mais la parcelle est exiguë, 2 738 m<sup>2</sup>, et sa forme irrégulière : une bande étroite près de l'entrée s'évase en triangle et descend vers la mer. Emmanuel Pontremoli dispose pourtant d'un atout majeur, la confiance totale du commanditaire. Celui-ci n'a pas beaucoup de temps à consacrer au chantier, mais les moyens financiers qu'il met à disposition sont illimités, fait rarissime pour un architecte. La maison terminée aura coûté sept millions de francs-or.

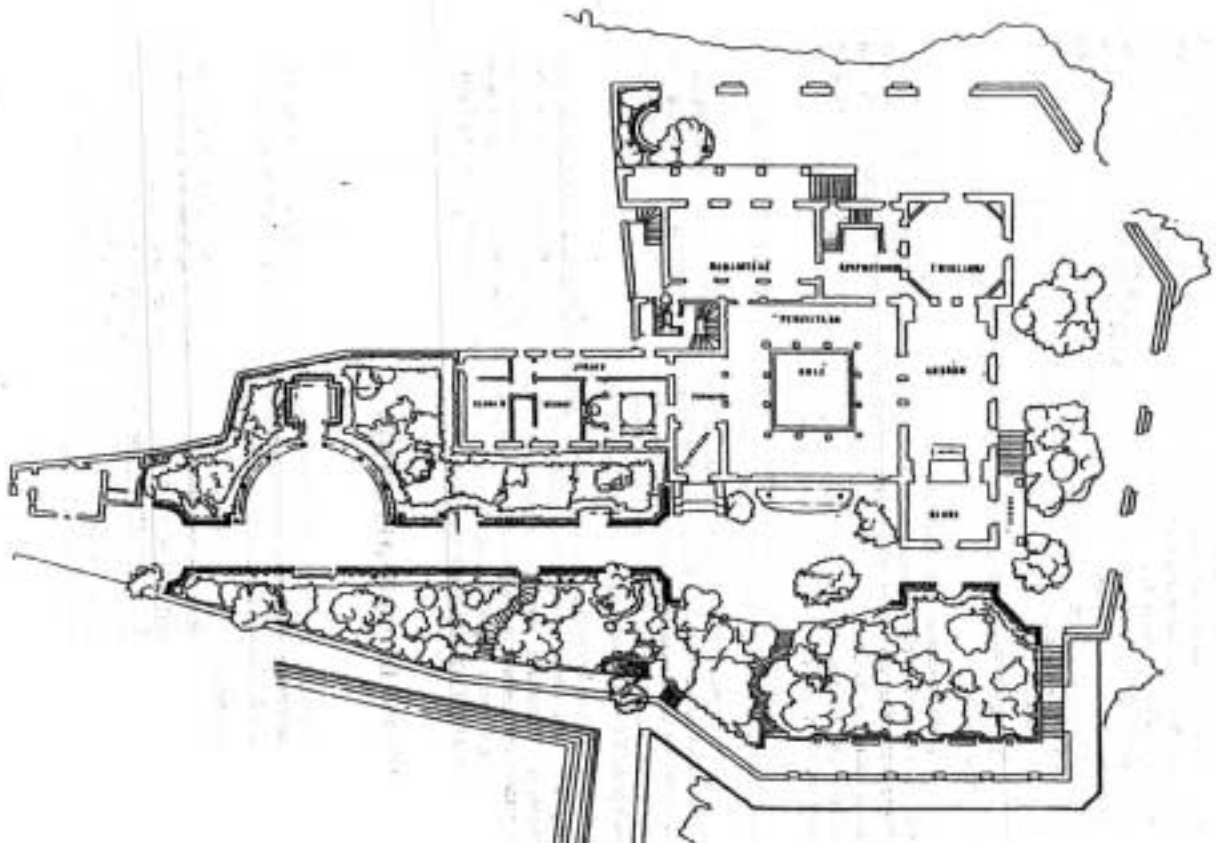
## CONDITIONS DE LA REALISATION

Le projet est ambitieux, le terrain n'est pas facile : exiguïté de la parcelle, irrégularité du terrain, dénivellation importante, exposition maxima aux éléments : vent, mer, soleil et volonté d'intégrer le bâtiment au site en préservant les arbres.

En contrepartie, le décor est admirable, le sol stable. L'architecte dispose d'une grande autonomie et de moyens financiers considérables lui permettant de se livrer à une véritable création. Il maîtrisera en effet le projet et la réalisation de bout en bout donnant une oeuvre complète, achevée, dans un rôle d'architecte décorateur. "Théodore Reinach trop occupé par ses travaux scientifiques et son mandat de député m'en avait laissé la totale initiative. J'avais dessiné les meubles, l'argenterie, la poterie. J'avais fait broder les tentures, le linge, même. J'avais dessiné les appareils d'éclairage, les lampes" (11).

MAISON GRECQUE A BEAULIEU

PLAN Général à 0.01 pm



La civilisation de la Grèce hellénistique est essentiellement urbaine. Les maisons agglutinées occupent toute la surface entre deux rues étroites. La différence est ici fondamentale car la villa est et se veut isolée des habitations voisines.

La maison antique est repliée sur elle-même. La vie s'organise autour d'une cour intérieure à la fois puits de lumière, lieu de vie et réceptacle d'eau de pluie. Quelquefois des fenêtres extérieures à ébrasement ou protégées de meneaux s'ouvrent à l'étage mais leur fonction unique est de donner de la lumière. La notion de site, de vue, primordiale dans le projet relève d'un caractère nostalgique très moderne ; il ne s'agit pas d'une reconstitution mais d'une récréation. La maison tourne le dos à l'environnement bâti et s'ouvre largement sur la côte et le large.

L'implantation est difficile : "Le terrain semblait trop petit pour contenir la maison, les arbres, les terrasses, étranglé par le port et les maisons de pêcheurs il s'élargissait à la pointe, mais là, il descendait brusquement vers la mer. Cette forme torturée imposait le plan ; la maison devrait s'élever jusqu'à des pièces et des terrasses qui permettraient de jouir pleinement de l'admirable site. Le péristyle devait ne s'entourer de constructions qu'à l'est et au sud pour laisser place au jardin, l'aile ouest étant rejetée dans l'étranglement du terrain en appendice... la maison repose ainsi sur le plateau de la Pointe Fourmi d'où le sol dévale rapidement vers la mer. Le jardin est conquis sur cette pente et la mer, même, par enrochement. Le sol ramené au niveau du plateau a été protégé de l'érosion et de la tempête par un fort mur de soutènement construit en pierres de la Turbie" (12). "Un passage pour la circulation des douaniers, ménagé dans le soubassement ramène le jardin jusqu'à mer. Alors que la pointe s'abaisse graduellement, la maison s'élève pour atteindre le point haut sur la mer" (13).

Emmanuel Pontremoli adosse le bâtiment à l'est en limite de parcelle. La maison résolument tournée vers le large s'ouvre des trois côtés sur la mer. La surface d'habitation est gagnée en hauteur par des élévations irrégulières : quatre niveaux pour la tour d'angle, deux niveaux pour les ailes est et ouest, un niveau pour l'aile nord.

Depuis la mer l'édifice apparaît comme fortifié par l'imposant mur de pierre qui protège la maison des assauts des tempêtes et supporte la terrasse en avancée sur le rivage. "Ce plan qui accroche la maison au sol et à la forme du terrain, permet de disposer les pièces principales sur les côtés qui jouissent des vues les plus belles" (14). "Ainsi, du nord au sud la maison s'élève : d'abord aile basse réservée aux amis et au balneion, simple appentis, puis disposées autour du péristyle, le protégeant, les ailes est et sud comportant un étage. Leur élément commun, l'angle sud-est s'élève en une tour qui comprend un deuxième étage sous une terrasse. Ce point haut domine le péristyle et sert de base, de pivot aux ailes qui l'entourent".

Le plan et l'élévation sont originaux : la parcelle petite et irrégulière, la nécessité de dégager un jardin n'ont sans doute pas été sans réjouir l'architecte. Ces contraintes lui permettaient de s'éloigner du plan classique et de se livrer à une véritable création.

Théodore Reinach désire vivre sous un climat, dans un lieu propices à sa passion. La réalisation sera une démonstration, une sorte de gageure.

La maison a trois fonctions essentielles :

- accueil et réception, retrait et étude, vie privée.

L'architecte interprète ce programme en disposant les différents espaces de façon à la fois autonome et interdépendante. L'édifice comprend trois pièces de réception, une bibliothèque, une pièce de bains, cinq chambres d'amis avec cabinet de toilette ou salle de bains, une suite d'appartements de maître composée de deux chambres, deux salles de bains et salon ; les espaces de services : cuisines, réserves, offices, caves qui occupent tout le sous sol



au niveau de la mer et les chambres des domestiques du deuxième étage, le tout s'étend sur une surface de 1 865 m<sup>2</sup>. . :

Emmanuel Pontremoli construit une habitation sur mesure. Elle répond exactement à la personnalité et aux besoins du commanditaire : Théodore Reinach vivra ici dans l'"Esprit grec", dans un havre de paix ; tous soucis d'ordre pratique lui étant épargnés.

Les toutes dernières nouveautés en matière de confort sont utilisées et soigneusement dissimulées : lumière électrique, arrivée directe de l'eau chaude et froide dans chacune des nombreuses salles de bains. L'air chaud est conduit depuis la chaudière à charbon située au sous-sol jusqu'à des grilles de bronze insérées dans la mosaïque de sol de chacune des pièces.

Le sous-sol est le centre technique de la maison : chaufferies, cuisines (qui ouvrent directement sur la mer), offices, réserves, caves, accès aux installations techniques. De même, toute la circulation domestique se fait depuis les sous-sols sans troubler la vie des résidents. L'accès se fait de trois façons : depuis l'amphityros un escalier assure la liaison avec les espaces de réception et plus directement entre le triklinos et la cuisine (monte-plats et chauffe plats sont placés à l'arrivée de l'escalier de service près du triklinos). L'escalier de descente de l'aile ouest permet aux domestiques l'arrivée directe à l'office depuis leurs logements.

Une porte de service ouvre sur l'arrière de la maison permettant la circulation des personnes et des marchandises avec l'extérieur.

Les passages qui mènent les tuyauteries vers les étages sont munis de crampons et suffisamment larges pour laisser passer un réparateur éventuel.

Ainsi, l'architecture dissimule aux yeux du visiteur, dans de vastes espaces et à un niveau qu'il ne peut soupçonner tout l'appareil fonctionnel de la maison.

## **FONCTION D'ACCUEIL**

Théodore Reinach est une personnalité en vue dans le monde de l'archéologie ; de nombreux érudits seront accueillis dans la maison. Ils y recevront un accueil exceptionnel.

L'hospitalité est une vieille tradition méditerranéenne, déjà présente dans chacun des chapitres de l'Odyssée". Le fil conducteur est une suite d'accueil de voyageurs. "Il y a trente mille Dieux inspecteurs disait Hésiode. Ils parcourent le monde sous l'aspect de simples mortels et peuvent observer selon l'accueil qu'ils reçoivent, ce que valent les gens. Déjà les héros de l'"Illiade" commençaient à bien savoir qu'en tout être humain rencontré peut se cacher un Dieu" (15). La demeure de Théodore Reinach ne faillit pas à la tradition.

Le chemin de fer était le moyen de communication le plus pratique puisqu'il amenait directement les visiteurs à Beaulieu depuis Paris ou les chantiers de fouilles. Une des voitures à chevaux qui attendaient en permanence devant la gare de Beaulieu située à environ 500 mètres, les conduisait ensuite jusqu'à la Villa. On y accède depuis l'ancienne route nationale Nice-Monaco qui longe la Baie Fourmi ; une large allée ombragée de chênes, d'oliviers, d'eucalyptus...conduit au village de pêcheurs, la villa Eiffel se trouve sur le chemin. La villa Kerylos est au bout de l'allée.

Un grand portail de bois rouge à croisillons encadré de pilastres de pierre ferme la propriété et dissimule le jardin aux regards. Sur le côté gauche s'ouvre une porte de service. Une maison de gardien de modeste dimension garde l'entrée.

L'accès se fait depuis le nord par la partie la plus étroite de la parcelle. Il n'y a ni garage, ni écurie bien que l'ouverture du portail soit assez grande pour laisser pénétrer les véhicules et permettre le retour dans l'allée. Une photo de 1938 parue dans l'Illustration montre une entrée avec bancs, pergola et charmille. Une large allée de graviers blancs conduit à la maison tandis que sur la droite le jardin rustique descend jusqu'à la terrasse qui domine le petit port. A gauche un exèdre abrite une pergola, sorte de salon d'été : "Le jardin a l'austérité et la richesse de cette pointe de rochers battue par le vent et les embruns, mais fécondée par le soleil. Il y pousse des pins tordus, des cyprès et des plantes grasses ; à peine abritées, des fleurs s'épanouissent. La nature n'est pas plus douce pour ce coin de la Riviera qu'elle ne l'est pour la Grèce sauvage et pauvre, sa mer, sa lumière, son air, sont tour à tour amis et ennemis... les arbres sont torturés et ne meurent pas. Ils sont la seule parure extérieure ; les murs ont été conduits pour les épargner, de telle sorte que la maison tout entière jaillit d'entre eux, les vrais seuls maîtres de ces rochers où ils s'enracinèrent" (16).

Le jardin est exposé à l'ouest et le mistral y souffle souvent très fort. La demeure se présente au visiteur sur la gauche ; ici, point d'accueil théâtral et ostentatoire, les effets sont ménagés, retenus. La façade de stuc blanc n'offre d'autre décor que celui de son soubassement à refends et le rythme de ses fenêtres aux volets de bois rouge sans ornement. Un simple auvent de tuiles surmonte l'entrée, cinq marches de pierre blanche mènent à la porte laquée de rouge à double battant, ornée de clous et d'un marteau de bronze.

Sitôt le seuil franchi, à l'abri du grand soleil et du vent, le visiteur est aveuglé, happé par la pénombre du thyroëion. Ce n'est pas par hasard si les murs peints en rouge et noir sont les plus sombres de la maison. L'architecte se livre ici à un jeu quasi initiatique : jeu de la lumière, des couleurs, des proportions. Le visiteur renaît peu à peu à la lumière, une lumière différente, dorée. Il découvre face à lui une grande statue de Sophocle : il se trouve déjà dans le proauléion (deuxième vestibule). Les murs y sont beige nacré, avec un décor de frise ton sur ton.

Cette pièce s'ouvre sur le péristyle par un portique de deux colonnes cannelées à chapiteaux ioniques.

Ici règne la beauté, le calme, l'harmonie. Une lumière douce, tamisée, naturelle pourtant (la cour est largement ouverte sur le bleu du ciel) mais transformée par la médiation des volumes, des couleurs, des matières. L'atrium, le cœur prestigieux de la demeure, se présente dans la somptuosité de son décor, le luxe de ses matériaux, la simplicité de ses volumes, de ses couleurs. Toute la cour est de marbre blanc de Carrare ; douze colonnes monolithiques à chapiteaux doriques forment le péristyle. L'entablement à triglyphes et métopes, les châteaux ornés de mufles de lions, sont aussi de marbre blanc. Au centre de la cour, dans une grande vasque de marbre blanc, chante un jet d'eau. Surgi de ce paysage minéral, un laurier rosé lui fait ombrage.

La circulation se fait à l'abri du péristyle : le plafond de teck, décoré de palmettes et d'étoiles d'or, dispense la fraîcheur. Le pied glisse sur la mosaïque de marbre à fond blanc et entrelacs gris, noirs et jaunes. Sur les murs se déroulent des scènes mythologiques, copies de décors de lécythes. Le peintre a travaillé la fresque, mêlé la poudre de marbre au mortier, lissé et ciré l'œuvre achevée. Il a retrouvé la couleur ivoirine des vases grecs et décoré le soubassement de frises et de motifs marins. On découvre de face, en pénétrant dans l'atrium, la galerie sud, la plus spectaculaire puisque ouverte par trois grandes baies vitrées sur l'andron (grand salon). Le jeu des transparences permet de distinguer, à travers les grilles, la polychromie des marbres qui revêtent les murs et, même au-delà, d'apercevoir la mer. Au visiteur qui arrive de nuit, la villa réserve d'autres surprises. Depuis l'atrium resté dans la pénombre, tout juste éclairé par quelques torchères, l'andron offre un spectacle étonnant : la lumière diffusée par les multiples coupelles d'albâtre des grands lustres, se reflète sur les marbres gris et ocres, créant une impression de chaleur et de mystère.

On peut imaginer l'étonnement de l'invité découvrant cette oasis de calme et de fraîcheur après un voyage souvent éprouvant. Il n'était pas au bout de ses surprises car visiter cette maison est aller de découverte en découverte.

Après l'avoir guidé jusqu'à une des chambres d'invité aux murs décorés de stucs géométriques, avec cabinet de toilette à vasque de marbre, le maître de maison offrait sans doute à son visiteur le délasserement du balnéon.

Le balnéon est sans doute la pièce la plus insolite de la villa par son aspect et sa fonction. Il ouvre sur le vestibule, mais on y accède aussi depuis le couloir des chambres d'invités. C'est une luxueuse pièce de bains où domine le marbre blanc veiné de gris. Une piscine octogonale occupe le centre. Le sol du bassin est recouvert d'une mosaïque de dauphins, deux sièges de marbre se font face. Quatre colonnes à chapiteaux ioniques supportent un plafond de staff caissonné...

Les robinets de la piscine sont dissimulés par des plaques de bronze. La circulation de l'eau se fait depuis une conduite dissimulée sous une grille placée au milieu de la mosaïque. Face à la porte un exèdre décoré de mosaïque à décor d'écaillés et de lancettes, abrite une vasque de marbre blanc. L'eau qui jaillit d'une tête de lion s'écoule jusqu'à la vasque par une série de cascades. Nous sommes dans la tradition antique et orientale qui veut que l'on offre au visiteur ce que l'on possède de plus beau. Théodore Reinach accueille donc ses amis avec modestie (simplicité de l'entrée) pour leur offrir (emblème de bienvenu incrusté dans la mosaïque du seuil) (XAIPE), une des plus belles pièces de la maison. Ils pourront s'y détendre avant le repas du soir -l'utilisation du balnéon se faisant habituellement en fin d'après-midi, la fenêtre est exposée à l'ouest permettant à l'utilisateur de jouir de la lumière du couchant. Le luxe de cette pièce est sans commune mesure avec la réalité de l'habitation de la Grèce antique qui se limitait dans le meilleur des cas à une baignoire sabot placée dans un lieu indifférencié. Les installations de bains étaient publiques.

Dans les luxueuses résidences des colonies de l'époque hellénistique et même dans les palais romains, on ne trouve nulle part ce type de plan. Il faut se référer aux édifices sacrés paléochrétiens qu'on pourrait alors lire ainsi : plan basilical à trois nefs, trois travées, une abside et deux pastophoria (les cabines de déshabillage). La piscine fait bien sûr référence aux baptistères : plan hexagonal entouré de six colonnes soutenant un baldaquin ; ici quatre colonnes seulement délimitent un espace carré dans le plafond à caissons.

C'est l'Esprit grec évoqué par Emmanuel Pontremoli qu'il faut ici plus que la forme prendre en compte. En Crète minoenne, au palais de Knossos, un bâtiment réservé à l'accueil des voyageurs se trouvait directement en bordure de la route avant l'arrivée au palais. Plusieurs pièces étaient réservées à la réparation des fatigues du voyage : piscine pour le lavement des pieds, bains chauds, chambre à fontaines revêtue d'albâtre. Une fois reposé, détendu, le visiteur était sans doute reçu dans l'andron dont on avait peut-être ouvert la triple porte vitrée ornée de grilles de bronze donnant sur le péristyle.

Au sud en vis à vis, trois grandes fenêtres sur allège ouvrent sur la mer permettant une perspective depuis l'atrium. L'andron bénéficie ainsi d'un double éclairage : lumière crue de l'extérieur, lumière maîtrisée du péristyle.

Cette pièce est sans doute la plus richement décorée : espace de réception, espace de représentation, elle prolonge l'atrium développant un espace festif exceptionnel (17).

Les murs couverts de marbres polychromes gris blancs et jaunes, les poutres de bois du plafond peint et décoré aux dominantes noires et blanches, les riches mosaïques du sol, créent un décor de surface très présent.

Depuis l'andron on passe directement dans le triklinos (salle à manger) qui occupe la tour d'angle. Des pans coupés créent une forme octogonale plus conviviale. La mosaïque de sol circulaire centrée par une rosace met en évidence la fonction de pivot de la tour.

Un grand décor végétal se développe sur la partie haute des murs où des silènes se livrent à des vendanges, foulage et autres travaux du vin. Le plafond pose un ciel de pourrages complexes bleu de Prusse constellé de palmettes, rosaces et damiers d'or.

Dans cette pièce, Théodore Reinach offrait quelquefois à ses amis un banquet couché à la manière grecque : l'ameublement actuel en témoigne.

L'oïkos, petite pièce plus intime fait suite à l'andron. C'est un salon de musique à dominante jaune et blanche. Le haut des murs est décoré de fins reliefs stuqués évoquant la légende de Dionysos. Au dessous, des masques de théâtre sont liés par des guirlandes de lierre. Plus bas, fixée au mur par des crochets de bronze, une tenture de lin grège brodé complète le décor. Le mobilier est en citronnier. On peut gagner le jardin depuis la terrasse de pierre blanche abritée par une pergola.

## **LE LIEU DU TRAVAIL ET DE LA MEDITATION**

Emmanuel Pontremoli évoque "*le même rythme d'heures et de saisons...* " : l'emploi du temps de Théodore Reinach était très strict, deux cadrans solaire placés sur le mur du jardin (exposé à l'est) portent chacun un distique grec. Ces deux distiques réunis donnent le quatrain suivant :

"J'ai placé ici ce cadran où sont marquées les douze divisions du parcours du soleil  
Six du côté du levant, six du côté du zéphyr  
Afin que chacun sur le mur visible de loin voie  
Quelle est pour lui l'heure du travail et celle du repos"

Le rythme de vie méditerranéenne idéal selon Vitruve (18) : le travail, l'étude la matin, le repos, la détente l'après-midi.

Théodore Reinach appliquait ce principe : de bonne heure le matin il rejoignait la bibliothèque exposée à l'est (19). C'est la pièce la plus vaste la maison ; de surface identique à celle de l'andron elle est deux fois plus haute. L'importance de ces dimensions répond à la prééminence de la fonction. La bibliothèque est le centre intellectuel de la maison. Face aux hautes fenêtres qui ouvrent sur une terrasse, une galerie s'appuie sur le mur. Des rayonnages s'y alignent protégés par des rideaux de lin blanc. Par cette galerie le maître de maison avait un accès direct depuis ses appartements du premier étage. Cette pièce, lieu d'étude et de méditation, est empreinte de solennité : c'est ici que règne l'Esprit grec. L'inscription suivante :

"C'est ici qu'en compagnie des orateurs, des savants et des poètes des Grecs, Je me ménage une retraite paisible dans l'immortelle beauté".

inscrite en deux vers sur le mur sud, deux vers sur le mur nord, l'atteste.

Au dessous, peints à même le mur, des médaillons rouges reliés par des guirlandes de lierre et de laurier portent les noms des plus grands historiens, philosophes, orateurs et savants grecs. La partie supérieure du mur est décorée d'une haute frise noire et rouge. Cette pièce est imposante mais d'une grande sobriété : seul un immense lustre de fer forgé à coupelles d'albâtre jaune anime l'espace.

## **L'ESPACE PRIVE**

Depuis l'amphityros, un escalier mène à l'étage sur un vaste palier qui distribue les appartements privés.

Au deuxième étage dans la tour deux chambres semblables à celles du rez-de-chaussée étaient sans doute réservées à la famille.

Au premier étage, dans l'aile sud au dessus des pièces de réception se développe la suite des appartements privés de Monsieur et Madame Reinach.

Côté cour, une galerie dont les fenêtres prennent jour au dessus des toitures en appentis du péristyle, dessert chacune des pièces placées en enfilade selon le plan classique.

Dans la tour, la chambre de Madame est une vaste pièce carrée baptisée "Les Oiseaux" ; deux fenêtres, l'une à l'est, l'autre au sud ouvrent sur la mer.

Au centre, deux colonnes de staff forment une alcôve où se place le lit et ménagent deux larges bas-côtés. L'alcôve est à dominante de beige et de rosé. Le mur est couvert d'une tenture de lin rosé brodé d'oiseaux, paons, cygnes, palmettes. De part et d'autre les murs sont décorés de scènes de femmes à la toilette inspirées de vases antiques sur fond bleu nuit et dessins argent et noir.

A la suite, une salle de douche en exèdre couvert de fines mosaïques que l'éclairage zénithal en claustra baigne de soleil ; puis une salle de bains au sol de mosaïque et aux murs de stuc dont la partie haute s'orne de médaillons en faible relief, la baignoire creusée tout entière dans un bloc de marbre se pare d'une robinetterie en argent qui forme un couple de dauphins. La fenêtre ouvre sur le large.

Le salon Triptolème de forme carrée relie les appartements des maîtres de maison. Il doit son nom à la mosaïque formée de frises en cercles concentriques. Au centre un emblème représente Triptolème (19) monté sur son char attelé de serpents. Cette pièce est un lieu intime de détente qui permet à la famille de se réunir à l'écart des espaces de réception.

La salle de bains de Monsieur, semblable à celle de Madame fait suite.

Cet ensemble évoque l'importance des pièces de bains dans leur fonction antique, celle de détente, lieu de réunion, de conversation.

La chambre de Monsieur Reinach appelée "Les Amours" fait pendant côté ouest à la chambre "Les oiseaux". L'alcôve est délimitée par deux colonnes de bois cannelées peintes en rouge pompéien. Le décor du mur auquel le lit s'adosse est rouge également avec un décor de palmettes surmonté d'une large frise et de colombes voletant dans un décor de pampres.

La chambre de Monsieur Reinach est le contrepoint coloré de celle de son épouse. Exposée au sud-ouest, c'est ici qu'a lieu l'embrasement du couchant (une fenêtre est au sud, l'autre à l'ouest). La couleur est à l'unisson : ici l'intensité chromatique culmine.

Ainsi la course du soleil accompagne la vie tout au long du jour : elle éveille Madame Reinach, Monsieur étant à cette heure déjà dans la bibliothèque. Le décor aux teintes d'aurore bleu de Prusse, argent, rosé et beige l'atteste : midi illumine le salon ; Triptolème sur son char tenant les épis de blé de Déméter évoque la saison la plus chaude, celle des moissons répondant à l'heure la plus intense ; tandis que le couchant allume les couleurs flamboyantes de la chambre de Monsieur qui jouit de trois expositions, la dernière étant au nord qui évoque le repos et la paix de la nuit.

Une même volonté détermine la suite chromatique de ces appartements ; le parcours se fait en harmonie : il réserve des surprises, des allusions liées à la symbolique, à la nature, à la poésie, à la mythologie bien sûr, mais n'oublie jamais le confort ni la fonction d'usage.

Hormis le souci de confort, de raffinement, la question de la référence à l'antique est ainsi résolue : tout ici est antique et rien ne l'est. L'architecte brouille les pistes. Certains éléments d'architecture offrent des similitudes probantes : la cour à péristyle est conforme au modèle antique jusque dans le plus petit détail jusqu'aux chêneaux, aux tuiles, aux couvre-joints copiés sur les relevés des Grands Prix de Rome. Quand il ne trouvait pas le détail exact en Grèce, Emmanuel Pontremoli allait le chercher en Italie, à Rome ou à Pompéï.

Le plan fait référence aux maisons de Délos, des Dauphins et du Trident en particulier vestibule de mêmes proportions débouchant sur un péristyle de douze colonnes de marbre, l'andron, pièce de réception ouvrant par une porte à trois baies face au vestibule. Mais ici le plan est clair, élaboré, les pièces orthogonales ouvrent largement sur l'extérieur, les dimensions sont beaucoup plus vastes et bien sûr le confort moderne est partout présent.

Dans la maison antique la plupart des pièces sont recouvertes d'un simple enduit uni blanc. Réserve aux pièces de prestige, le décor mural hellénistique répond à des normes précises ; de bas en haut : plinthe à simple refend en saillie qui sert de support continu à toute la composition, hautes et larges orthostates dessinées par incision, de teinte unie en larges coups de pinceaux ou en faux marbre.

D'étroites assises forment la frise qui sépare le haut du bas du mur ; toujours en saillie elle est bordée d'une double moulure et s'orne d'un décor de rais de coeurs, méandres, oves écailles, tresses... Elle s'étend quelquefois sur deux ou trois registres ; des décors figurent des scènes guerrières ou de la vie quotidienne.

Au dessus se place un faux appareil isodome aux joints largement dégagés par une feuillure : il mesure le tiers ou le quart des orthostates. Le mur se termine vraisemblablement par une corniche. On suppose que le décor proprement dit n'occupait que les deux tiers environ de la hauteur du mur, les parties hautes étant recouvertes d'un simple enduit.

Le décor se colore de teintes très vives ; le rouge domine partout, les autres couleurs sont d'un emploi restreint : jaune, bleu, vert. La peinture n'est pas uniforme : grands coups de pinceau obliques ; la frise est toujours rouge, verte ou jaune. Les assises isodomes sont toujours blanches ou noires soulignées de lignes de couleur incisées.

Le décor de la villa Kerylos loin de se soumettre à ces règles contraignantes est une pure création à partir d'éléments graphiques qui font partie du répertoire du décor des vases. Au début du siècle la référence qui faisait généralement autorité était -le vase- objet d'art. Les scènes qui ornent les murs du péristyle sont d'exactes transpositions, les modèles étant parfaitement identifiables. Les artistes Jaulmes et Karbowski (20) ont d'ailleurs exposé des scènes mythologiques dans des cadres suspendus superposés au décor mural qu'ils interrompent.

Le décor de fond : vagues, poissons, pieuvres, coquillages, serpents d'eau est plus probablement inspiré des vases minoens. Le décor des chambres et des parties communes est une recomposition graphique à partir d'éléments de décors de vases à peintures géométriques. Les murs de la bibliothèque se parent de couronnes et de guirlandes en l'honneur des grands noms des Arts et de l'Esprit de la Grèce antique mais le décor est toujours parfaitement graphique ; le trompe l'œil est toujours absent. Quand le décor est en saillie, il l'est franchement en bas ou haut relief (andron ou salles de bain).

Le décor mural des chambres principales est particulièrement soigné, la chambre de Madame en particulier : les murs latéraux illustrant le répertoire de scènes à la toilette ; quant à l'alcôve proprement dite, le décor peint est complémentaire de celui des tentures murales et du couvre-lit. Le tout forme un ensemble cohérent, la partie haute du mur scandée de guirlandes de lierre et d'oiseaux tandis que les tentures sont brodées d'un décor à partition floral ou animalier. Le dessus de lit est à motifs de figures géométriques avec grecques, étoiles, palmettes.

Les mosaïques de sol ne se trouvent en Grèce que dans les édifices prestigieux et les plus luxueuses demeures. Le plus souvent les sols ou en terre battue, mais aussi en briques, tuileaux, tessons d'amphores, galets roulés ou coupés. Les références, de mosaïques antiques ne manquaient pas : Théodore Reinach a sans doute fourni à son architecte des photos prises à Délos (21).

Toutes les mosaïques de la villa utilisent les éléments du répertoire antique. Elles se rapprochent quelquefois beaucoup du modèle sans jamais le copier : ce sont des créations originales. Un principe guide la réalisation : tous les éléments suggérant de faux volumes sont éliminés.

La réalisation des sols est exceptionnelle : les mosaïques couvrent la quasi-totalité des quelques 2 000 m<sup>2</sup> de surface. Elles sont composées de tesselles de marbre et de pierres de couleur. Cette formule est la plus raffinée que connut l'Antiquité.

L'architecte est allé à Venise chercher les artisans d'exception capables de réaliser une telle oeuvre. Chaque espace est traité de manière spécifique, chaque pièce a reçu un décor qui forme un tout. On retrouve ici les grands principes de l'ordonnance antique : tapis avec emblèmes, bandes de raccord, tapis à un, deux ou trois éléments. La richesse des matériaux et de la composition surpasse l'exemple grec. Pour les figures centrales, Emmanuel Pontremoli introduit le répertoire des vases. Les formes sont géométriques, tout effet illusionniste est banni, l'ensemble reste graphique, linéaire. Le décor mural suit cette règle : la surface plane est scrupuleusement respectée à contrario des tendances hellénistiques et romaines vers le trompe l'œil.

Si le décor est ici omniprésent il n'empiète jamais sur l'architecture, jamais il ne la masque ni ne la dénature : il l'accompagne, la colore, quelquefois la souligne.

Il fallait construire à Théodore Reinach une maison selon son rêve et par conséquent ne pas se limiter à l'architecture et au décor mural : absolument tout dans cette maison devait évoquer la Grèce et rien d'habituel ne pouvait servir. L'architecte dut donc meubler la maison, prévoir les éclairages, le linge, l'argenterie, la vaisselle... Quand l'exemple grec faisait défaut l'architecte avait recours à l'exemple romain ou à une autre référence méditerranéenne. Mais l'importance des échanges et des influences au sein de la Méditerranée antique n'était-elle pas courante ? Fruit d'enrichissement et d'évolution artistique et ne justifie-t-elle pas la diversité des emprunts ?

Emmanuel Pontremoli a pu trouver dans les décors de vases tous les exemples voulus : "Les scènes figurées sur les vases fournissaient une moisson de croquis directs, vrais ..." (22). Il a puisé abondamment à cette source. Le musée de Naples où sont conservés les objets extraits des fouilles d'Herculanum et de Pompéi a fourni des détails également précieux : cette source est attestée par J. Chamonard (23).

L'architecte a dessiné chacun des meubles, il en a confié la réalisation à Bettenfeld.

En Grèce hellénistique comme dans l'Empire romain, l'espace de la vie domestique étant le plus souvent réduit, les réserves de nourriture, de linge, de meubles, d'outils étaient stockées dans de nombreuses pièces de rangement. Ces lieux étaient donc fixes et les meubles légers, démontables, interchangeables.

La villa comprend beaucoup d'espaces de rangement : tout le long de la galerie des chambres, de nombreux placards de rangement sont intégrés dans la maçonnerie. Dans la chambre de Madame de part et d'autre de la fenêtre principale, deux garde-robes aménagées évitent armoires et commodes. Dans la bibliothèque, une armoire murale à double porte (l'une en verre, l'autre en bois) est partie intégrante de l'architecture puisqu'elle supporte la galerie. Une vaste partie du sous-sol est consacrée aux pièces de réserve.



Les sièges n'étaient jamais rembourrés, l'assise en bois ou en cuir tressé se garnissait de toisons ou de coussins brodés.

On trouve dans la villa une grande quantité de sièges : simples tabourets tendus de lanières de cuir, chaises à pieds et à dossiers courbes en bois clair incrusté de nacre ou d'autres essences.

Les lits antiques étaient de trois sortes : lits d'étude pour le travail nocturne (on peut en voir un dans la chambre de Reinach et un dans l'andron) ; lits triklinaires pour le repas couché : les plus bas et les plus somptueux décorés d'ivoire, d'écaillé et d'or ; lits pour dormir (les plus hauts). Moins imposants, qu'à Rome on y montait à l'aide d'un escabeau. Le cadre de lit reposait sur un dossier de bois du côté long appuyé au mur et un support de tête. Sur ce châssis tendu de sangles reposaient matelas et coussins. Ici, peu de différence avec cette description : les sangles de cuir ont été remplacées par un sommier métallique dans le souci d'un meilleur confort.

Les tables antiques comportaient un, deux, trois ou quatre pieds. Les monopodies, les plus précieuses étaient en marbre ou en pierre. Dans la villa les tables sont très diverses : petites consoles d'appoint, circulaires ou rectangulaires, en bois, bronze ou argent, à pieds croisés, quelquefois pliantes, tables tripodes reproduction exacte de l'Antique. Marquetées elles sont employées pour les repas (triklinos) ou pour l'étude (bibliothèque).

Une grande table carrée prend place dans l'andron tandis que deux autres très lourdes et rectangulaires sont en vis à vis dans la bibliothèque. Mais on pourrait les imaginer dans n'importe quelle pièce : il n'y a pas de différence de style ni d'essence.

Pour lire, monsieur Reinach préférant la position debout : on trouve deux lutrins dans la bibliothèque et un dans sa chambre.

Les coffres de toutes tailles servaient au rangement du linge et des objets de valeur : "Prends le meilleur de nos coffres de luxe et mets-y une robe, une écharpe tout fraîchement lavée." (Odyssee VIII). Ils sont faits de bois, de métal précieux. Ils s'ornent d'incrustations, de clous, de bossettes, de reliefs, d'appliques décoratives.

Le coffre est le seul élément de rangement mobile de la villa. Les grands coffres-bahuts de la bibliothèque, ceux de l'oïkos sont en bois fruitier incrustés de nacre, de bois précieux mais d'une grande simplicité de lignes. Un des deux bahuts en citronnier de l'oïkos dissimule un piano (objet contemporain indispensable à monsieur et madame Reinach) une fois refermé. Dans différentes pièces des coffrets cloutés permettent de ranger papiers, objets de toilette, etc..

La démarche est claire : parmi les modèles que propose l'antique, l'artiste choisit, réinvente un style avec des meubles clairs, légers, d'un raffinement exceptionnel et qui nous paraissent aujourd'hui beaucoup plus modernes que la plupart des meubles en vogue au début du siècle formant souvent des ensembles lourds et encombrants.

L'antiquité connaissait trois types d'éclairage : les flambeaux, les chandelles et les lampes à huile : ces dernières étaient le plus communément employées en Grèce ; de forme oblongue, plates, en bronze, pierre dure ou en terre cuite on en trouve une multitude d'exemplaires sur les sites de fouilles. Emmanuel Pontremoli a doté la villa de tous les perfectionnements modernes en particulier l'éclairage électrique. Il a fait appel à Young en ce qui concerne la technique, se réservant la création esthétique.

Certaines lampes sont des copies exactes surtout d'après les exemples du musée de Naples : lampes à huile suspendues sur des supports de bronze imitant de petits troncs d'arbres, lanternes d'escaliers, candélabres éclairant le péristyle. Certaines ont été adaptées à l'électricité, d'autres pas. D'autres sont des créations pures : grands lustres à volutes de métal et coupelles d'albâtre qui s'inspirent des lustres de mosquées byzantines ou lampes à poser destinées à un endroit précis ; dans l'andron elles s'inscrivent dans un halo de marbres : lampes fleurs à tiges de bronze et à corolle d'albâtre. La coupelle d'albâtre crée une lumière jaune diffuse qui donne une ambiance étrange, féerique, orientale.

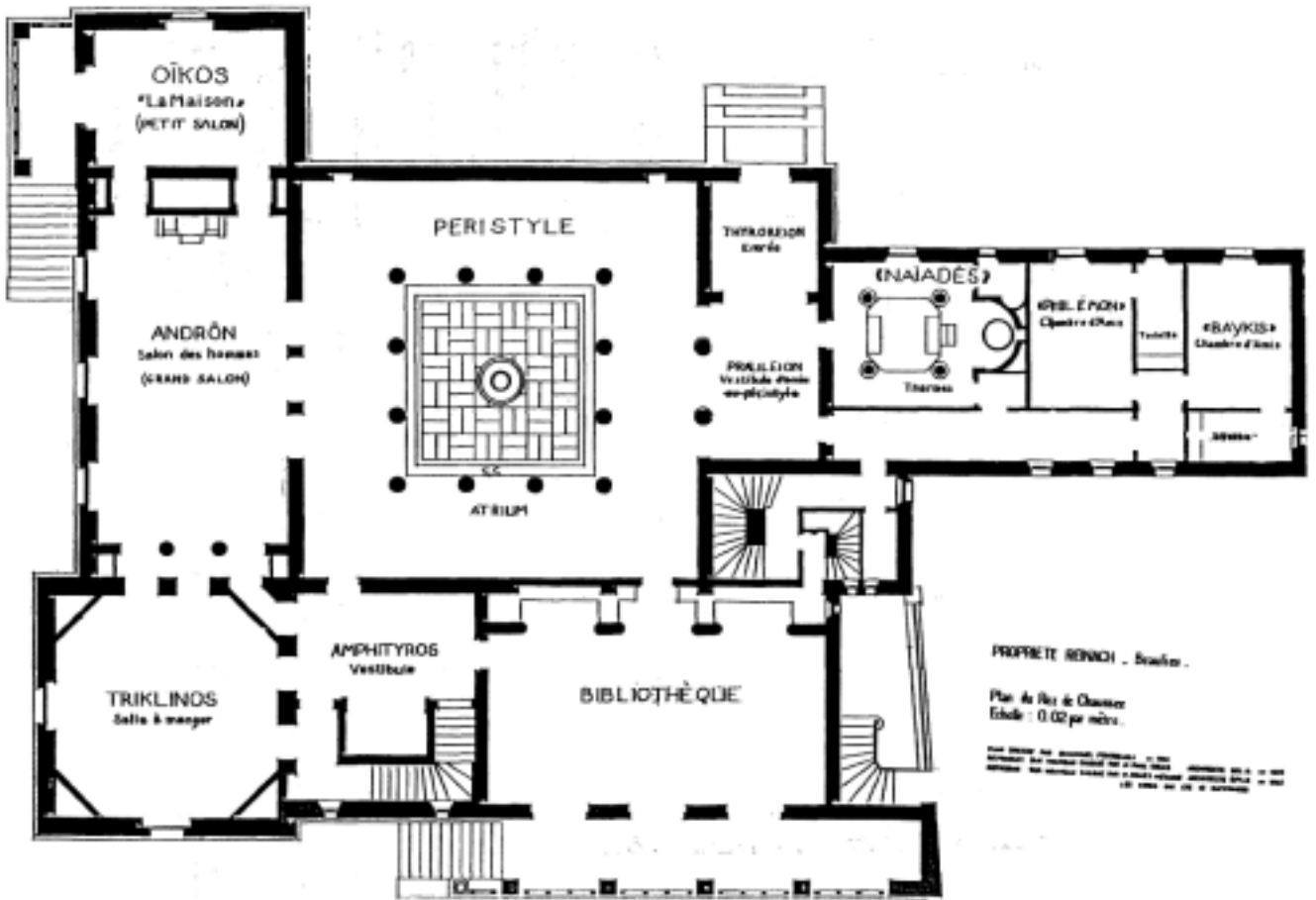
Tous les tissus : tentures suspendues sur les murs ou masquant les ouvertures de portes, les nombreux coussins qui garnissent les sièges ou les lits, les couvre-lits, le linge de table, de toilette, de lit ont été conçus pour la maison, les étoffes de lin pour la plupart, teintées, brodées. Les dessins s'inspirent de motifs coptes ou égyptiens. L'ensemble a une unité de style, de couleur ; Karbowsky en aurait dessiné les motifs (24); "pour les ustensiles de ménage, poterie, vaisselle, les simples formes antiques étaient souhaitables mais il fallait une matière dure, capable de supporter des efforts et des chocs incompatibles avec la fine et tendre poterie antique... on remplaça par le grès, l'argile peu cuite des vases grecs... et en agrémentant les formes de simples lignes possibles dans tous les temps. Pour l'argenterie, quelques trésors antiques donnaient des indications permettant de créer des ustensiles inconnus jusqu'à la Renaissance. On devait écarter le cristal moderne, trop brillant, trop rigide, en faisant souffler des verres de Venise plus colorés, plus imprévus (25).

Encore une fois, la valeur d'usage prime sur la restitution mais toujours dans le souci d'intégrer sans choquer. Le céramiste Lenoble a donné une vaisselle très sobre au graphisme étonnement moderne.

Au-delà des deux objectifs précédemment évoqués : construire une maison "sur mesure" où le commanditaire pourrait réaliser son rêve de vivre la Grèce, une maison confortable où tout souci d'ordre pratique serait épargné, fonctionnelle, mais où toute manifestation de modernisme serait non pas cachée mais comme oubliée...

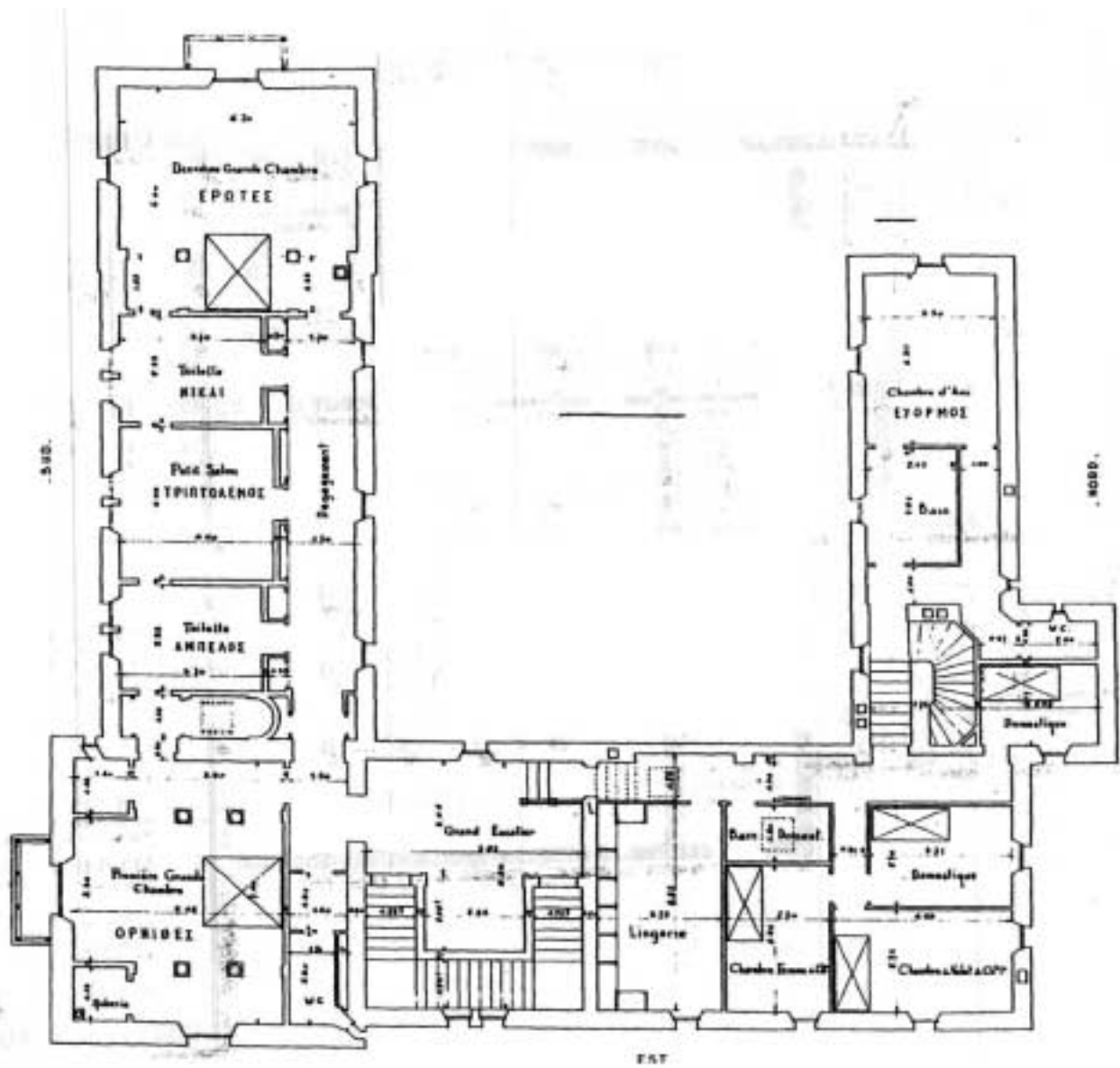
Emmanuel Pontremoli avait sans doute une ambition : proposer un archétype de maison méditerranéenne.

PROPRIETE REINACH-BEAULIEU  
 Plan de Rez-de-chaussée  
 Echelle : 0.02 par mètre



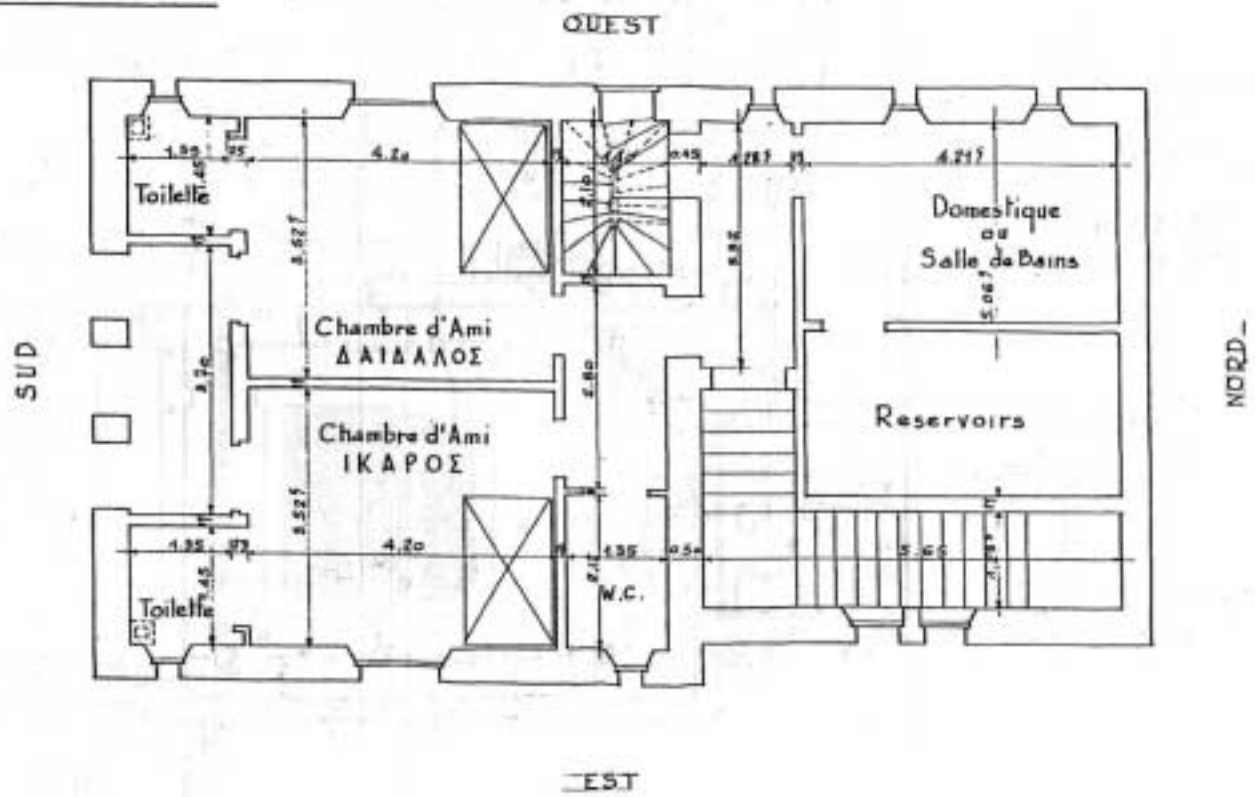
PROPRIETE REINACH- A BEAULIEU

Plan du 1<sup>er</sup> étage  
Echelle 0.02 par mètre



PROPRIETE REINACH- A BEAULIEU

Plan du 2ème étage  
Echelle 0.02 par mètre

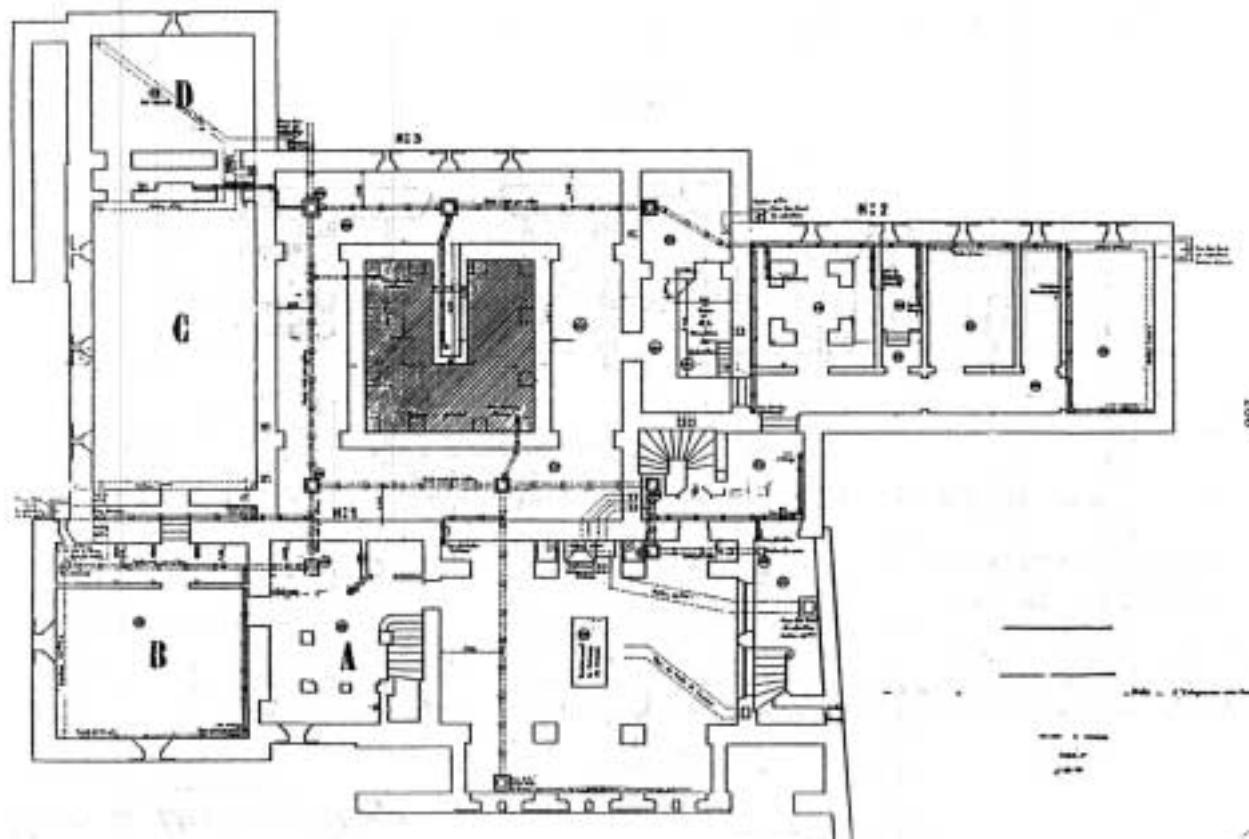


Echelle 0.02 par mètre

PROPRIETE REINACH- A BEAULIEU

Sous-sol Canalisations

Echelle 0.02 par mètre



## KERYLOS ET LA NOVATION

Emmanuel Pontremoli se défend d'avoir jamais voulu réaliser une reconstitution de l'Antique ; à ce sujet les conseils qu'il donne à ses élèves sont clairs : "quelques-uns ne rêveront que de construire à nouveau ce qui fut hier ou avant-hier... obéir à de telles impulsions revient à oublier le véritable rôle de l'architecte créateur et ouvrier de la vie présente, destiné par son métier même à représenter les mœurs, les habitudes, les idées et les idéaux de l'heure où il vit... le passé n'est plus et ne peut plus être qu'une source de culture... vous devez bâtir pour les usages et avec le langage de votre temps... en vivant, pensant, imaginant et construisant pour votre temps et les hommes de votre temps." (26). Il mêle ici intimement mémoire et création.

Au moment de la construction de la villa, le "temps" est celui de l'Art nouveau, art domestique par excellence. Il détermine le nouveau cadre de vie de la bourgeoisie européenne ; le luxe des matériaux, la perfection des formes en font un art élitaires basé sur l'individualisme, sur la promotion de l'artisanat d'art. Art international, dans chaque pays il a ses caractéristiques propres mais il répond à des critères communs : soumission de la forme aux matériaux utilisés, union de la structure et de l'ornement, idée d'un art total fruit de la collaboration d'artistes de toutes techniques, goût de l'ornement, des matières nobles, des finitions raffinées.

Mais l'Art nouveau français qui triomphe lors de l'exposition de 1900 voit le "triomphe de l'éclectisme, de la dérision et du pastiche ; des comparaisons équivoques et des mélanges impurs" (27). Avis partagé par Emmanuel Pontremoli : "Tout ce mauvais goût... où traînaient les restes de cette exposition 1900 et ses succédanés qui empoisonnaient toute l'architecture d'alors."

Les références contemporaines de la villa sont à rechercher non pas à Paris mais à Vienne. Contrairement à l'art français qui s'inspire du végétal, le mouvement autrichien fait référence explicitement à l'antique, il lie le sens des volumes, des justes proportions, celui des jeux de lumière, à la stabilité de l'édifice. Il détermine la suprématie de l'architecture sur le décor. Hoffman place symboliquement une fontaine en forme de colonne dorique dans le jardin du palais Stoclet, Loos, quant à lui, déclare sa fidélité envers l'antique et les techniques de construction ancestrales.

Par ailleurs, les architectes viennois se sont intéressés au vernaculaire méditerranéen. Hoffman est séduit par Capri, par la beauté des paysages, il dessine des maisons populaires blanches, bâties en terrasses, réduites à un jeu de cubes. Olbrich a lui aussi une prédilection pour les simples murs blancs, les compartiments carrés.

Malgré leur opposition "Hoffman et Loos ont chacun rêvé d'une architecture de l'harmonie et dont la simplicité unirait le classicisme au vernaculaire dont l'apparence exprimerait pleinement le mode de vie moderne de ses habitants" (28).

Emmanuel Pontremoli ne s'est pas donné d'autre but : "Mes idées sur la possibilité d'une maison accrochée au sol et bâtie pour le climat sans doute comme ayant toujours été là...(29)...éternelle sans doute mais proposition moderne : "...il avait voulu (Théodore Reinach) que cette demeure ne fût pas un vague pastiche mais la réalisation en notre temps d'une pensée valable pour tous les temps.

Le programme de l'habitat est un thème récurant pour les architectes novateurs du début du siècle : ils tentent d'établir de nouvelles règles pour un espace de vie élitaires. Ce n'est pas un hasard si un concours lancé en 1901 par la revue "Innendekoration" a pour objet "la demeure d'un amateur d'art".

Charles R. Mac Intosch proposa un projet qui fut acté mais ne fut jamais réalisé. L'architecte viennois J. Hoffman eut plus de chance puisqu'il reçut commande du riche mécène A. Stoclet d'une résidence à Bruxelles considérée comme l'apothéose de l'Art nouveau. Tout comme Emmanuel Pontremoli, J. Hoffman créa une oeuvre complète jusqu'au décor et à l'ameublement (proposition qu'avait également faite Mac Intosch qui concevait le décor et l'ameublement de toutes ses réalisations).

Vouloir comparer la villa Kerilos au projet de Mac Intosch ou à celui d'Hoffman peut paraître hasardeux car il s'agit pour ces derniers d'oeuvres phares de la novation alors que la construction de la villa Kerilos est liée à une contrainte d'importance : cette maison grecque, elle, est forcément tournée vers le passé.

Pourtant outre les moyens illimités et la confiance totale du commanditaire beaucoup de caractères sont communs. Dans les trois cas, il s'agit d'un agencement de formes simples, unifiées par une façade blanche sans ornement. Le mur est troué de simples fenêtres divisées en petits carrés.

L'aspect extérieur est austère, la fantaisie limitée aux superstructures et éléments annexes. Ces maisons réservent la somptuosité du décor pour l'intérieur. L'art n'est pas ostentatoire mais élitaires, réservé à des initiés qui, la porte franchie sont accueillis avec un faste particulier.

L'élévation du Palais Stoclet est complexe à cause des différences de hauteur des pièces. Pour certaines des attiques modifient totalement les proportions des volumes par rapport au plan; formule qu'Emmanuel Pontremoli réserve à la bibliothèque.

Le luxe du décor, la qualité de la réalisation artisanale sont des éléments de comparaison majeurs entre le Palais Stoclet et la villa Kerylos. Mais à l'échelle nationale, ces deux édifices sont réalisés dans des conditions bien différentes. L'oeuvre d'Hoffman est la démonstration des qualités des Wiener Werkstatt, leur vitrine de présentation : nés du projet commun d'artistes novateurs, ils forment une véritable institution, une cellule de création, mais aussi de production liée au marché industriel.

En France, les éléments de rassemblement ne sont pas réunis ; des artistes et artisans de grande qualité existent mais la réalisation demeure un acte isolé. Le potentiel de création existe mais il n'y a aucune volonté de structurer ces talents. Sans doute la position élitaires de l'Ecole nationale supérieure des Beaux Arts, le manque de communication avec l'Ecole des Arts décoratifs sont-elles en partie responsables de ce manque de dynamisme.

Le décor peint de la villa présente de nombreux points caractéristiques de l'Art nouveau. Le décor du péristyle, le plus élaboré, s'inscrit dans le courant de peintures murales à sujets mythologiques ou symboliques. Cette pratique s'étend à l'Art nouveau, de Maurice Denis à Gustav Klimt.



Les scènes mythologiques sont copiées sur des planches (30) reproduisant des décors de lécythes à fond blanc. Ces reproductions étant en noir et blanc, les coloris ont été librement interprétés. Le graphisme épuré, les à-plats de peinture, les coloris fondus sont proches du Puvis de Chavannes ; les figures féminines aux cheveux retenus par des peignes ou les cheveux ondulants évoquent les recherches des affichistes. Le choix de certains motifs : cygnes, paons, se retrouve dans la production décorative de l'époque. Les décorateurs s'inspiraient d'ailleurs communément du répertoire gréco-latin.

Le répertoire des éléments décoratifs employés ici pourrait faire l'objet d'une étude comparative avec celui de l'Ecole viennoise. Feuillages et guirlandes, signes de renouveau, qui s'échappent symboliquement sous la forme d'un globe de bronze doré du toit de l'immeuble de la Sécession, se répandent sur les façades de la capitale autrichienne.

A Beaulieu, des branches de vignes s'enroulent sur les parties hautes du triklinos et de la chambre de Monsieur. Sur le mur du salon triptolème, c'est un arbre entier qui est figuré.

L'inspiration commune d'autres éléments est plus évidente encore : le carré est le signe distinctif de la Sécession, élément de décor employé isolément ou en frise, forme ou élément de structure d'objets en treillage métallique, format de livres et de revues. "Après 1907, la référence à l'antique est réévaluée à la lumière de la Crète et de Mycènes et non de l'Attique. La neutralité statique du carré est supplantée par le zigzag et les volutes xylographiques, la régularité du damier par l'éparpillement de la mosaïque".

Emmanuel Pontremoli mêle les références. Si les modules carrés sont souvent mis en évidence (frise murale de la bibliothèque), encadrés, il ne dédaigne par les courbes, les volutes d'inspiration minoenne (chambres d'amis, décor du péristyle).

De même, les mosaïques, les marbres sont d'un emploi fréquent dans l'architecture viennoise en particulier pour le Palais Stoclet. Une caractéristique de l'art nouveau écossais ou autrichien et qui n'apparaîtra en France que beaucoup plus tard est la volonté d'intégrer les meubles de rangement dans le mur ou de les réduire à des coffres ou des bahuts aux lignes épurées. Les tables, les chaises, sont de forme simple et de structure légère (par exemple le siège Thonet). La préoccupation d'Emmanuel Pontremoli n'a pas été différente et le répertoire grec s'est prêté à cette démarche.

Adolf Loos dans une fable féroce et savoureuse, "L'histoire du pauvre riche" (31) conte une histoire qui aurait pu être celle de Théodore Reinach. Il dépeint un architecte tyrannique qui ayant conçu la demeure de son client comme une oeuvre d'art achevée interdit au malheureux propriétaire d'introduire le moindre souvenir, le moindre objet personnel sous peine de détruire l'implacable harmonie des lieux.

En fait, le pamphlet s'appuyait sans doute sur une anecdote qui prétend que les Stoclet choisissaient leurs vêtements en fonction du décor de la maison. Ici c'est le commanditaire qui a choisi lui-même ses contraintes et tout prouve qu'il vécut très bien dans cette maison.

La villa Kerylos entre dans une série de demeures où s'exprime une individualité triomphante : chaque réponse architecturale est unique, elle correspond à la rencontre de deux personnalités fortes oeuvrant à la même oeuvre.

Ce qui pourrait passer pour un caprice d'homme riche est le désir profond de vivre en harmonie avec des convictions profondes. Il recherche un climat, un rythme de vie, une mise en condition propice à l'application d'une philosophie.

Théodore Reinach et Emmanuel Pontremoli sont représentatifs d'une élite libérale curieuse, raffinée, révéralant l'Esprit grec mais ayant une conception particulière de l'antiquité : littéraire, poétique, philosophique mais au contraire des conceptions de Schlieman, ils séparent clairement la vie et l'archéologie scientifique.

Cette génération qui a quarante ans en 1900 verra ses idéaux emportés dans la tourmente de la guerre de 1914-1918.

La villa achevée en 1912, il restait peu de temps à son propriétaire pour en jouir pleinement. La fracture sociale économique et culturelle créée par la première guerre mondiale fit qu'après rien ne fût pareil. Les fortunes s'étaient défaites, les esprits avaient changé.

Si en amont le manque de structure avait empêché que la villa ne soit un prototype de maison méditerranéenne intégrée au site, en aval elle est demeurée une proposition trop luxueuse, trop élitare...

Kerylos -petite hirondelle de mer- demeure aujourd'hui face à la mer, le vestige d'une époque où un érudit et son architecte réalisèrent en toute complicité une utopie joyeuse, ludique de recherche de sérénité.

## NOTES

(1) Vraisemblablement celui de 1909.

(2) Emmanuel Pontremoli évoque la pointe fourmi. Il vient de faire un séjour au Cap Ferrât qui fait face de l'autre côté de la baie.

3) Emmanuel Pontremoli, *Propos d'un solitaire*, s.d., p. 104.

(4) Sites de Didyme et de Pergame en Asie Mineure.

(5) Gérard de Nerval évoque dans un article pour "L'illustration", -Promenades et souvenirs- 30 décembre 1854- sa maison dans le goût de Pompéi avec impluvium et cella "...quelque chose comme la maison du Poète tragique..." Des plans auraient même été dressés par Laviron.

(6) "L'illustration" 12 décembre 1891, L Auge de Lassus "La maison d'un César".

(7) Les résultats de l'exploration archéologique de Délos ne seront publiés, retardés par la guerre de 1914/18 qu'à partir de 1922 par l'Ecole française d'Athènes.

(8) Emmanuel Pontremoli, "Propos d'un solitaire", p. 104.

(9) Ibidem.

(10) "Kerylos", p. 5 et 6.

(11) "Propos d'un solitaire", p. 101.

(12) "Kerylos", p.7.

(13) Ibidem.

(14) Ibidem.

(15) F. Robert, préface de "L'odyssée".

(16) "Kerylos", p.8.

(17) Cet ensemble est utilisé aujourd'hui à cet effet : on y donne des concerts, des réceptions...

(18) Cité par J. Chamonard (Kerylos) : "On exposait la bibliothèque au levant pour que l'on pût profiter de la lumière matinale et éviter que les livres fussent exposés aux vents humides du sud et de l'ouest et par suite à la moisissure."

(19) Triptolème : héros local d'Eleusis auquel Déméter d'après la légende avait remis le premier grain de blé et la première charrue. Il avait été par surcroît chargé par la déesse de répandre ces dons à travers le monde.

(20) Jaulmes, 1873/1959, élève d'architecture à TE.N.S.B.A. s'est dirigé vers la peinture décorative.

- (21) Des photos de mosaïques ont été déposées aux archives de l'Institut avec les plans de la villa.
- (22) "Kerylos", p. 10, description de la villa par Chamonard.
- (23) Ibidem.
- (24) "Il restait une série de tissus, portières, rideaux dont Karbowski accapara l'étude (Jaulmes Mémoires).
- (25) "Kerylos", p. 10,11.
- (26) Ibidem.
- (27) J.-Paul Bouillon, "L'art nouveau", Paris 1979, éd. Skira.
- (28) Emmanuel Pontremoli, "Propos d'un solitaire", p. 102.
- (29) K. Varnedoe "Vienne 1900".
- (30) Ces planches sont conservées à la villa.
- (31) Adolf Loos "Paroles dans le vide", coll. Champs Libre, Paris.

**LA VIGUERIE DE GRASSE AU  
DEBUT DU  
XVII<sup>e</sup> SIECLE**

**-3-**

**Cannes (et le Cannet)**

**Par Oswald Baudot et Marie-Hélène  
Froeschlé-Chopard**

## Registre des Archives communales de Grasse CC 40 (f° 136r°)

Le 21 avril 1608,

le consul de Grasse demande au conseiller de visiter Cannes et assignation des consuls de ce lieu. Ordonnance conforme.

Exploit d'assignation par Pierre Michellis, sergent royal de Cannes, parlant à la personne de Me Honoré Reymond, un des consuls.

Le même jour comparaissent les trois consuls de Cannes :

Honoré Reymond

Honoré Calvi

et Anthoine Dalmas

Ils désignent pour sapiteurs Jean et Jacques Calvi.

### • Dires du consul de Grasse (f° 138 r°)

Le consul de Grasse dit :

"qu'il nous plaise faire considération à ce que, puis l'affouagement général de l'année mil quatre cens septante ung, led. lieu de Cannes c'est agrandy de toute la bourgade, laquelle vaut plus que toute la ville antienne dud. lieu. Que le terroir est augmenté de la moitié en sa culture, la fertillité duquel, mesmes celluy qui est le long de la rivière de Saigne, est telle qu'en une mesme année il porte du bled et après du ris ou de légumes. Les autres quartiers du terroir, propres aussi à porter de vin et du bled, figues et oranges, mesmes cellui des masages du Cannel qui ressemble ung jardinage. Que les habittans du lieu ont faculté de faire depaistre toute sorte de bestail aux terres gastes des moines de St. Honnoré, comme seigneurs de ce lieu ; couper du bois pour leur usaige, pour faire eschelles, barrils, tant de deçà que de dellà la rivière de Siagne, au lieu apellé aux Ribes, ores qu'il ne soit du terroir dudit Cannes. Qu'ils ne payent aulcung dixme des légumes et figues, ores qu'ils en recueillent beaucoup. Et pour cellui du vin, ils le payent à leur plaisir ; et cellui du bled, au trésain seulement. Qu'il y a cinquante bestes bovines pour la culture du labourage de la terre de ce lieu, et cent bestes mullardes, et aultant de saumines, pour voicturer les cuirs et laynes, et aultres marchandises qui se deschargent en ce lieu, pour porter en la ville de Grasse et lieux de sa viguerie. Qu'il y a aussi cinquante trenteniers que brebis que chièvres. Que la communauté a acquis l'isclé de Ste Marguerite, de grande estandue, bonne pour de bleds et pasturage, à laquelle il y a ung très bon port pour toute sorte de vaisseaux. Et de laquelle isclé ils tirent de pierre pour faire chaux, dont ils en chargent leurs vaisseaux et icelles vendent à St. Tropès et autres lieux maritimes. Que puis le général affouagement, la gabelle à sel, qui estoit antiennement en la ville de Grasse, a esté remise en ce lieu de Cannes, dont les habittans en reçoivent du proffict, soit au port des blés que argent en l'achept du sel et des marchandises necessaires à ceulx qui en viennent quérir. Oultre la dépense qu'ils font aux hostelleries, et le proffict que les barques rapportent des nollis, lors qu'ils vont quérir led. sel pour fournir le grenier. Que la mer donne grande commodité en ce lieu, y ayant six ou sept gros vaisseaux, vingt cinq ou trente barques moyennes, et plus de cent petits batteaux servants à la pesche du poisson, trente ou quarante barques qui vont tous les ans en Coursègue à la pesche du corail, vallants, lesdits vaisseaux et négoce d'iceulx, plus de vingt mil escus. Et la pesche qu'ils font du poisson, un jour pourtant l'aultre, à plus de soixante escus par jour, sans beaucoup de despence. Que l'abondance de ladite pesche a attiré puis quelques années plusieurs hommes de la rivière de Gennes qui

tiennent maison en ce lieu, achaptent la plus grande partie du poisson, gros et petit, qu'ils cuisent ou sallent, et portent en apprès en Itallie, ayant pour raison de ce, à leur grande commodité, reaussé la moitié du prix dud. poisson. Que par le moyen de la mer, ils reçoivent toute sorte de marchandises dont les mariniers leur en font vante à bon marché, et eulx apprès les revandent chèrement aux estrangens. Ausquels merchends aussi ils débittent avec commodité leurs fruicts s'ils veullent dès aussi tost qu'ils les ont receuillis, soit bleds, vins, figes et légumes, mesmement ceux de la Rivière de Gennes, se servant de l'argent pour négotier et employer deux ou trois fois de l'année. Que ledit lieu est le seul passage par mer et par terre de l'Itallie, comme la poste que y est estable, et les frégattes qu'ils tiennent armées pour pourter les passants, le monstrent, ce qui leur apporte ung grand proffict. Comme aussi le nombre infini des pellerins et aultres gens de la province qui viennent annuellement à la dévotion de l'iscl de St. Honnoré, estant led. lieu de Cannes comme l'escalle de tous les lieux de la montaigne, où tout le bled, huile et aultres fruicts y descendent pour les charger sur la mer. Et finalement, pour monstrier la bonté du terroir et du négoce, remarquer que ceste communauté a acquitté et payé toutes ses debtes, bien que les troubles les heussent de bonnes sommes engaigés. Que oultre ce, les particuliers ne doibvent rien à personne, ains estans à leur aise, négotient les ungs par mer, les aultres à la pesche du poisson, et les aultres à bien cultiver la terre sans perdre aucunement le temps.

#### • Contredit des consuls de Cannes (f° 142 r°)

Au contraire, lesd. Raymond Calvy et Dalmas, consuls du présent lieu de Cannes, et au nom d'icelle présents, ont dict qu'il semble, sous notre correction, n'y avoir lieu de procéder à aulcun réaffouagement, ains que si les consuls de Grasse prétendent aulcune lésion particulière, qu'elle doibt estre réparée par un réaffouagement général. Ayant par une évidante surprinse poursuivi l'exécution de notre commission en ung temps auquel la terre en sa surfasse monstre quelque apparence de rapport, ores qu'en apprès l'effaict en soit aultre, au temps de la récolte des fruicts, ayans eulx, au contraire, requis nous conseiller et commissaire de procéder à l'extime de leur terroir au mois septembre, auquel temps la récolte des fruicts estant faicte audict Grasse, on n'a peu au vrai extimer les commodités ou incommodités de lad. ville et sondt. terroir, y ayant lieu de supercéder jusques à ce mois de septembre, affin que les experts à ce commis ayent la mesme considération et coignoissance qu'ils ont heu audict Grasse. Et en cas qu'ils passent oultre, ils protestent. Et sans préjudice de ce, nous ont dict n'y avoir lieu d'estimer davantage le lieu de Cannes et son terroir que ce qui est compris au général affouagement, auquel le soing des juges de lors et considérations qu'on pourrait apporter à présent on esté meurement examinées, pour demeurer à ce qui en a esté par eulx ordonné. Que si l'on veult donne cause au prétandu réaffouagement pour la variété du temps, ils remonstrent qu'elle n'est favorable ains contraire à la ville de Grasse, d'aultant que, oultre les grandes facultés dont elle jouist maintenant comme elle faisoit de lors, elle a le droit de faire depaistre par tous les lieux circonvoisins, y couper du bois de toute sorte pour leur usage, estans francs de péages pour le passage de leur bestail, et de toute sorte de laydes, rêves ou gabelles, jouissans de maincts aultres privillèges, ayant obtenu de sa magesté deux foires franches à leur ville, desquelles ils jouissent, dont le proffict est à extimer annuellement à plus de deux mil escus. Oultre l'establissement du siège, duquel dépendent environ cent villaiges, lesquels par la multitude des procès engraisent lad. ville et donnent plus tost occasion de l'augmenter en ses feus que non les diminuer, puis qu'elle se treuve meilleure qu'au dernier affouagement. Le terroir de laquelle est à présent plus cultivé que lors, et en meilleur estat, lad. ville plus peuplée et plus riche, comme les procédures des commissaires des réductions le monstrent, par lesquelles app(ert) que les deux tiers des debtes des lieux du ressort appartiennent aux habitans

dud. Grasse. Et non seulement les debtes, mais aussi la plus part des laines et cuirs qui se trafficquent en ce quartier, dont les habittants dud. Grasse en retirent annuellement plus de quinze mil escus de proffict. Aussi les boutique desd. habittants en sont toutes plaines, et encore de beaucoup d'autres marchandises comme toilles et soye, et en plus grand nombre, et avec plus de débite et fréquence de toute sorte d'artisans, que lors du dernier affouagement. Leurs richesses et commodités n'estant pas seulement dans leur ville ains espacées par tout les terroirs de lenthour de sept à huit lieues, ayant les habittans dud. Grasse toute sorte de bestail en mégerie, jusques au nombre de cinq mille trentaniers, et des particuliers qui en ont jusques à six vingts trentaniers. Oultre les juments et grosses bestes qui vallent à plus de vingt mil escus. Les facultés desquels habittants de Grasse ne reconnoissent encores au trafficque de la mer, mieulx que celles des villaiges circonvoisins de la marine, d'autant que tout le négoce et trafficque d'icelle dépend des moyens des habittans dud. Grasse, qui vallent mieulx de vingt mil escus. Aussi la richesse et commodité de lad. ville, tant par son assiette que par la source d'eau qui arrose leurs jardins et, lavant une partie de la ville, arrose aussi une partie de ses terres et les engraisse, formant mollins, paroirs et engins qui ne se peuvent extimer, ou pour le moins vallent autant que deux villaiges des meilleurs de la viguerie, a esté cause que le siège de l'Evesché et de son chapitre estoyt antienement à Antiboul a esté transféré aud. Grasse, laquelle par ce moyen a augmenté de rante, de dix parts les huit. Ayant faculté de faire fours et mollins, et ne payant aulcung lods et tresain, comme les subjects des seigneurs des lieux de la viguerie font. Et oultre ce, ayant leur terroir peuplé d'une multitude d'arbres autant que ville de Prouvence, et sur tout des olliviers, desquels ils tirent une telle quantité d'huile douse, annuellement, qu'ils extiment la valeur annuelle à plus de trente mil escus de rante. N'estant considérable ce que les consuls de la ville de Grasse ont voulu remarquer sur le lieu de Cannes et son terroir, lequel, ores qu'il ait esté affouaigé à raison de celui de Grasse environ la quinziesme partie, il se trouvera toutefois, attendu sa pouvreté, ne devoir estre la trantiesme partie. D'autant que pour ce qui regarde l'acroissement de la Bourgade, il a esté fait des ruines des maisons de la Ville, qu'on a abandonnées comme incommodes à l'eau et au trafficque de la marine. Et quand au terroir, disent aussi la culture n'avoir esté augmentée depuis le dernier affouagement, d'autant que les seigneurs du lieu possèdent les deux tiers, et le meilleur, de ladite terre, et le surplus d'icelle estant sabloneuse, pierreuse, montaigneuse, inculte, sans bois ne herbage propre à la nourriture du bestail. Et ce peu de terroir culte ayant tousjours esté possédé, puis le dernier affouaigement, par les habittants de ce lieu qui pour lors estant capables de ce, et plus dilligents, et moins vicieux, les randoient de plus grand prix et de meilleur rapport, ores que la plus part d'icellui ne vaille rien pour semer, et comme stérile et plain de rochers. Et en l'autre, y prenant seulement quelque petite quantité de figues et de vin. Moins encores considérables les facultés prétendus de couper du bois et faire depaistre aux terres gastes, car pour le lieu de Ribes, ils n'y ont aucune faculté, et pour les autres, ils ne le peuvent à faulte de bois. Et de l'herbage qui ne suffist qu'à dix ou douze trentaniers brebis que tous les habittants peuvent avoir en gros. Pour lesquelles entretenir le restant de l'année, il en fault achapter ailleurs. Ayant pour leur labourage vingt cinq bestes bovines au plus, travaillant le plus souvant aux terres de la Roquette et de la Napouille. Et vingt-cinq ou trente bestes saumines, desquelles ils ne retirent aulcung proffict pour le port des marchandises qui viennent de la mer, ains c'est le bestail dud. Grasse qui est employé à ce, et en retire proffict. Quand au dixme, ils advouent en estre exempts, comme sont tous ceulx de Grasse, en ce qui est des figues et légumes. Et pour le vin, disent n'estre véritable qu'ils le payent à leur plaisir, ains à plus grande charge que les habittants dud. Grasse qui ne le payent qu'au soixantain. Pour l'acquisition de l'isle de St.e Margueritte, ils n'en tirent aulcung proffict car, oultre qu'elle a esté achetée du bien de l'église avec peu d'assurance, et pour le prix en tout de deux cens escus, elle est subjecte à une sencive annuelle de six escus et de deux chapons à l'abbé de l'isle de St. Honoré, au payement des francs fiefs, et la communauté n'ayant de rante annuelle que huit



escus pour tout le revenu du prétendu herbage et bois. Et pour le port, dict que sa commodité ne regarde que les estrangers qui passent d'une mer à l'autre, estant loing dud. Cannes et lui destournant l'abord des vaisseaux en leur lieu, qui les a occasionnés aultres fois de mettre en délibération à le combler. Et pour le proffict prétendu de la chaux, et bled que on y sème, et pasturage, le tout est comprins en la rante de huict escus. Quant à la gabelle sel, ils nient avoir jamais esté à Grasse, ayant esté de tout temps audict Cannes. Et laquelle est plus proffitable aux lieux circonvoisins qu'aud. Cannes d'autant que lesd. villaiges y portent leurs danrées, lesquelles ils vendent aux estrangers et après acheptent du sel, et empechent que les habittans dud. Cannes ne vendent les leurs aussi commodément, ce qui revient à leur grand préjudice. Comme aussi nient avoir six ou sept gros vaisseaux de trafficque, ains seulement ung ou deux, de douze ou quinze cens quintaulx. Et trois ou quatre de quatre ou cinq cens quintaulx, dont les quatre parts des six appartiennent à certains particulliers de Nisse ou de Grasse. Et pour de batteaux de pesche, soit pour le courail ou le poisson, disent y en avoir vingt cinq ou trante, lesquels sont de si peu de rante qu'on ne sauroit monstrier que y aye homme en leur lieu qui puisse avoir gagné cent escus toute sa vie, estants constraincts d'aller à Thunis, Argers et Corsègue pour gagner leur vie. Que s'il y a collonne pour la pesche du corail, on soubstient qu'elle est faicte de l'argent des merchands de Marseille, Nisse et Grasse, ainsi qu'on fera apparoir par actes publicques. N'estant la commodité de la mer considérable pour les habittans de ce lieu à faulte de l'argent dont ils sont privés pour faire collonnes et achapt de marchandises, comme ceulx de Grasse qui sont tous les jours en leur lieu et prennent le proffict des habittans. Moings encor pour la vante de leurs fruicts pource que l'espérance le monstre, d'autant que les Génevois vont aussi tost achapter les fruicts audict Grasse pour se conserver mieulx que ne font au lieu de Cannes où ils sont à plus hault prix, attandu que la fréquence des marchands n'y est si grande ni la quantitté des fruicts comme audict Grasse. Et pour l'estandue de la mer qui les avoisine, disent aussi ne debvoir estre surchargés car bien que les habittans dud. Cannes en ayent une particullière jouissance, elle est aussi bien communicable aux habittans de Grasse, comme elle est aux estrangers, le passage desquels, soit d'Espagne en Itallie, n'apporte aulcung proffict aux habittans pour y avoir jamais gagné cent escus, n'ayant les lougis propres à les recevoir, ains plustost incommodité pour les gens de guerre qui passent pour aller aux frontières. Et quand aux profficts prétendus qu'ils reçoivent du pellerinage de l'isle de St. Honnoré, ils soubstiennent que les habittans de Grasse mangent beaucoup plus aux habittans dud. Cannes sans payer qui n'en reçoivent de proffict. Estant véritable avoir payé la plus part de leurs debtes, et non tout, mais c'a esté avec ung grand effort et la ruine particullière des habittans dud. lieu. Aussi on n'y sauroit trouver aulcune assossiation de dix escus, ni aulcung particullier que négocie deux cens escus, estant sur ce considérable que led. lieu, outre qu'il est subject à ung seigneur particulier, il n'a aulcunes rantes, fours ou mollins, les particulliers payans lods et trésains, cences et services, et sont subjects de faire garde contre la cource des pirates qui leur en ostent souvant l'usage et les contraignent souvant d'entrer en grande despence, et mesmement pour la Bourgade qui est ouverte de tous costés. Par lesquelles incommodités led. lieu doibt estre plustost diminué de ses feux que augmenté. De quoy ils en requièrent acte".

Le conseiller donne acte aux parties de leurs dires.

#### • Examen du cadastre (f° 151 r°)

Il se fait apporter le livre terrier de Cannes et le "casarnet" de la levée des tailles, par Me Mounet Brun, trésorier moderne. Le cadastre est composé de 508 livres au total, comprenant : terroir, maisons, toute sorte de bestail, vaisseaux, tartanes, batteaux, engins.

Les consuls et trésorier déclarent faire la livre castrale de 200 florins chacune, "laquelle ils font valloir deux cens escus".

• **Première opération d'arpentage**

Première sortie pour l'estimation du terroir, tandis que le conseiller entend, à Cannes :

- Honoré de (Cravesan), écuyer de la ville de Nice, rentier des droits seigneuriaux dus, à Cannes, au Monastère de Lérins.

- Blaise d'Arluc, notaire royal de Cannes et lieutenant de juge.

A 6 heures après midi, rapport des experts.

Ils ont arpenté le quartier "dict de Ranguis (en commençant) par une terre apellée le pred de la Celle".

Nature	Quantité	Valeur
terre semençaible	100 ch. 6 pan.	7 035 E
terre labourable	41 ch.	1 230 E
prés, assez bons	55 Sch.	2 750 E
prés, moindres et morbeus	19 Sch.	570 E

Le 22,

le conseiller entend : patron George Motoullier; Laurens Brun, marchand originaire de Cannes.

Les experts sont allés au quartier du chemin royal tirant vers Fréjus..."en la pièce du sieur Infermier et de suite aux aultres voisinant la Rouquette et Mogins".

Rapport des experts :

Nature	Quantité	Valeur
terre culte	62 ch. 8 pan.	3 760 E
terre labourable	56 ch. 6 pan.	1 415 E
vigne	45 fos.	225 E
vigne moindre	61 fos.	183 E
prés	46 Sch.	2 760 E
prés de peu de valeur	17 Sch.	340 E

Le mercredi 23,

le conseiller entend : Jacques Raphaël, ménager de Cannes, "n'ayant pu ouïr autre personne capable de nous informer pour estre absent dudit lieu, quelque recherche que nous en ayons faite".

Les experts ont examiné le quartier "tirant vers la rivière de Siaigne, sous le chemin, et encores vers le devens et sous le chateau et (ferry)".

Rapport :

Nature	Quantité	Valeur
terre semençaible	39 ch. 6 pan.	990 E
autre terre labourable	40 ch. 4 pan.	1 818 E
vigne bonne	153 fos.	918 E
vigne moyenne et légère	131 fos.	524 E
prés	4 Sch.	160 E
une portion de terre avec un peu de bois taillis		10 E

Le jeudi 24 avril,

le conseiller entend : "le commis du fermier général des droicts forains et traicte domaniale au passage dud. Cannes, établi par le sieur Mausse, fermier susdit, affin d'aprandre de lui, suivant ses registres journaliers, la quantié des denrées que les habittans dud. lieu vandent de leur creu aux estrangers, ensamble le poisson sallé qui provient de leur pesche. Et estant venu par devant nous, les lui ayant fait exhiber, n'avons seu en tirer la veritté pour la confusion des danrées des habittans de Cannes avec celles des estrangers abordants audict lieu".

Il l'entend néanmoins, ainsi que George Fort, maître curatier de Cannes.

Les experts ont arpenté les quartiers "dicts à la partie de Mougins au Vallon d'Aubalede pont de pellats".

Rapport :

Nature	Quantité	Valeur
terre semensable	67 ch. 3 pan.	673 E
terres proches de Cannes	9 ch. 6 pan.	720 E
vigne moyenne et légère	288 fos.	1 152 E

Vendredi 25 avril,

"attendu que s'estoit la feste de Monsieur St. Marc", le Commissaire et les experts se transportent à l'isle de "Monsieur St. Honoré de Lérins", où ils entendent la messe.

Ils se rendent ensuite à l'île St.e Marguerite, "pour voir ses commodités et incimmodités, bonté et beauté du port". Les experts disent que l'île contient 1/3 de lieu de long et 1/4 de lieu de travers.

Ils l'estiment "attendu le nourriaige du bestail menu et le bois taillis qui y est, valloir en fonds, en l'estat de présent, à trois mil livres au plus, considéré qu'il n'y a aulcune eaue douce pour abrever le bestail ni aulcung bastimant lougeable, fors quelques vieilles mesures, estans revenus sur le soir au lieu de Cannes".

Samedi, 26 avril.

Les experts se rendent au quartier des Maures, tandis que le Conseiller demeure à Cannes où il visite la ville "pour recoignoistre les facultés et moyens que les habitans y ont, soit pour l'estallement des marchandises, soit par le nombre des divers artisans que y résident, pour nous servir au jugement diffinitif dudit reafouagement".

Les experts, "de retour des champs", ont visité le quartier des Maures, "joignant vers le chemin de Grasse, vers le Cannet et des confins de Mogins".

Rapport :

Nature	Quantité	Valeur
terre semensable, assez bonne	27 ch. 1 pan.	1 626 E
labourage moyen	49 ch. 6 pan.	1 240 E
labourage léger	28 ch. 4 pan.	227 E 12 S
vigne	516 fos.	3 096 E

27 avril, chomé (dimanche).

Lundi 28 avril 1608,

"ayant aprins par aulcungs estans aud. lieu de Cannes que les habitans avoient fait grande pesche de poisson, par laquelle, ensamble par le nombre des engins et bateaux dont ils se servent, nous pourrions aisément colliger l'utilitté que les habitans du lieu en perçoivent, nous nous sommes transportés long de la plage dud. Cannes et treuvé les habitans du lieu descharger quantité de poisson qu'ils avoient prins la nuict passée ; ensamble la multitude desd. engins dont ils se servent à ce et quelques merchands de la Rivière de Gennes tenant maisons à pot et feu, long de la Bourgade qui joint ladite plage, lesquels acheptoient dudit poisson des habitans dudit Cannes pour le transporter après, ou sallé ou cuict, en leur pais".

Le soir, les experts reviennent du quartier de Saint-Nicollas où ils ont commencé l'arpentage dès le chemin qui va à Vallaurio, et de là vers le Cannet et Mogins.

Nature	Quantité	Valeur
bon labourage	83 ch. 8 pan.	6 285 E
terre, y compris les jardins et chenebviers du Cannet	13 ch. 6 pan.	2 448 E
labourage léger	5 ch. 5 pan.	65 E
labourage médiocre	12 ch. 1 pan.	363 E
vigne	472 fos.	3 776 E

Mardi 29 avril,

"ayant apris par les tesmoigniaige d'aulcuns particulliers dud. lieu que la communauté de Cannes a de masaiges apellés du Cannet, séparés d'environ demy lieue, partie desquels estans unis faisoient une forme de Bourgade, et que le fonds de terre qui estoit autour estoit de meilleur rapport que celui de Cannes, encadastré toutteffois ensamblement, nous

nous sommes transportés audit lieu. Et aux environs d'icellui ayant trouvé une partie de maisons ruinées à cause des guerres et les aultres entières en nombre de quatre vingts et dix, et quelques aultres espacées par la campagne, le terroir estant asses couvert d'arbres, comme orangiers et figuiers".

Rapport des experts qui sont allés visiter les quartiers "dicts de fiegal et bousquets, confrontant terroir de Vallaury et y avoir trouvé :

Nature	Quantité	Valeur
terre en semance au dessoubs et joignant le Cannet et icelles avoir prisé, pour estre en chenebvriers et jardins	7 ch.	1 260 E
terre en semence et bonne	96 ch. 8 pan.	6 776 E
autre terre moyenne	31 ch. 2 pan.	1 248 E
terre légère	52 ch. 5 pan.	630 E
vigne bonne et moyenne	709 fos.	4 963 E

"s'estant réservé l'appréciation des maisons dudit masage du Cannet en procédant à l'extime de celles de Cannes".

30 avril,

le conseiller accompagne les experts "au quartier du la Colle de la gipièrre, joignant le terroir de Vallaury, et de là rebroussé vers le lieu de Cannes, comme la dernière pièce qui restoit du terroir dudit lieu".

Rapport :

Nature	Quantité	Valeur
chenevrièr, proche de Cannes	1 ch. 4 pan.	250 E
terre en semence	36 ch. 1 pan.	2 888 E
terre moyenne	26 ch.	1 300 E
terre légère	27 ch. 7 pan.	277 E
vigne	92 fos.	3 444 E
terre inculte	153 667 c <sup>2</sup>	200 E
jardins aux environs de Cannes	6 032 c <sup>2</sup>	1 050 E 20 S
"partie d'iceulx clos de murailles, non touteffois arrouvés d'eau coullante"		9 411 E 20 S

Nature	Quantité	Valeur
maisons, tant en ville qu'au bourg, à 50 E chacune	218	10 900 E
maisons, dans la bourgade de la rue de Saint-Antoine jusques à la porte du bourg, à 220 E chacune, ayant esgard que c'est le meilleur de la ville	62	13 640 E
maisons, audit bourg et dehors d'icellui, avec quelques estables, à 50 E chacune	60	3 000 E
maisons, au Canet à 30 E chacune	125	3 750 E
tôtal, maisons et terroir		40 651 E 20 S

Le jeudi premier mai,

les experts remettront leur rapport demain. Aujourd'hui, messe, "estant jour de feste".

Le conseiller et les experts quittent Cannes et vont coucher à Antibes où Me Boisson prend pour habitation le logis où pend pour enseigne Saint George.

Le vendredi 2 mai,

#### • Rapport général d'estime du lieu de Cannes (f° 167 r°)

Nous, experts, après avoir estimé le lieu de la Napoule, avons visité le terroir de Cannes, confrontant :

du levant : le terroir et confins de Vallaurie

vers midi : la mer

du couchant : terroir et confins de la Napoule

vers septentrion : terroir et confins de Mougins.

"Treuvé ledit lieu de Cannes assis sur le levant et midi, y ayant sur la sommité d'ung rocher ung chasteau fort et basti à l'antique, entienement appellé Chasteau Marseillés et depuis Chasteau franc. La ville vieille, contre dud. roc, en pente aboutissant à la mer, où y a cent soixante unze maisons, la plus part petites, les rues estroictes, sans boutique ni commerce, le tout antourné de murailles où y a trois entrées, les deux à pont levis, y ayant apparence avoir esté bastie en hault tant pour la santé que pour éviter l'incurtion des antiens pirates de mer. Le demeurant de la ville, ou Bourg, assise principalement sur la plaine, le long en long la rive de mer. Revenant au tout à trois cens quarante maisons, grandes, moyennes et petites, comprins quelques estables. Il y'a église parrochiale, servie de quatre prebstres et ung prédicateur en caresme, qui sont mis par les Relligieux du Monastaire St. Honoré de l'isle de Lerins, prieurs et seigneurs dudit lieu. Outre lesquels prebstres, la communauté mect et paye

ung cinquiesme prebste apellé le Purgatorier qui dict journallement messe à la chapelle St. Anthoine, et parfois à celle de Notre Dame. Lequel prieur et seigneur prend le dixme au trézain du bled et autres grains, raisins, chenève et lin, et non des légumes, ores qu'on y sème en quantitté desdits légumes. Et des aigneaulx et chevreaux, au vingtain. Et pour les droicts seigneuriaux, il y prend lods et vantes, le fourmage au vingtain de deux fours à cuire pain et fornist le bois ; la moulure des bleds aussi au vingtain, et tient deux mollins, les caucadures au quatorzain, et est tenu leur bailler des juments pour fouller les bleds des habittans. Bien est vrai que les particulliers, lors qu'ils ont de bestail propre et se veullent exempter desdites caucadures, peuvent fouller leurs bleds, prouveu que ce soit sans aprier, associer ni emprunter.

Il prend encor quelques sences et services, d'environ cinquante escus par an. Et prend aussi le vingt quatriesme ou trantiesme du poisson que les habittans peschent, et un quart du ris qu'ils recueillent, pour la permission qu'il leur donne d'arrouser. Et pour le lieu ou quartier dict le Cannet, il y a aussi église parrochiale, servie d'un curé mis et payé par led. prieur, où les habittans des masages dud. Cannet reçoivent les sacremens sans aller à Cannes. Et y a audict Cannet ung four à cuire pain où l'on prend mesme fournaige que à Cannes. Et cent vingt cinq maisons ou habittations. Et pour le nombre du peuple audict Cannes, la communion dernière a esté de douze cens personnes, sans comprendre les absants ou aultres qui lors estoient en voyaige. Et au Cannet, quatre cens soixante trois personnes, aussi de communion, sellon l'advis des curés. La plus part desd. habittans et presque tous sont gens de négoce, mariniers et adonnés au travail ; peu ou poinct de gens de repos et bourgeois. Et pour d'artisans et gens de boutique, il n'est venu à nostre coignoissance le plus d'une trentaine. Il y a plusieurs occasions de descente et passage par mer et par terre, en Itallie, aux Espaignes, et aultrement par la poste. Traicte foraine, ung grenier à sel, visite en dévotion de l'isle et église de St. Honoré de Lérins, lieu saint et contemplatif où y a une Grande Tour très forte dans laquelle les voisins portent en temps de guerre ce qu'ils ont de plus précieux qui leur est conservé. Et par tel moyens, les habittans ont toute commoditté de négocier, achapter, vendre, débiter leurs denrées et marchandises, vins, bleds, légumes, figues et aultres fruicts, tant aux passans que abordants par mer. Ils négotient au corail, peschent du poisson en quantitté, tant pour vendre frais que pour cuire, saller, pourter et vendre aillieurs, et toutes aultres commodittés de la mer. Pour raison de quoi ils tiennent treius, espeons, peissolles, thonaires et aultres engins, vaisseaux et batteaux, servant le tout respectivement à la pesche, voicture sur mer et négoce. Et ont aussi une petite foire à la croix de septembre. Ont faculté aux maures du seigneur d'y faire depaistre leur bestail, chasser et legneyrar. Vrai est qu'il n'y a pas de gros bois, mais plustost bois taillis et arbustes. Et ont mesme faculté au bois de Ribes, au dellà Siaigne, appartenant au sieur Abbé St. Honoré, pour ce qui est d'y couper du bois et faire pallaissons. Vrai encor que pou leur bestail nous n'avons peu avoir coignoissance certaine de la quantitté, fors d'environ quinze à vingt trentaniers bestail menu, et huict pères de beufs ou environ. Le terroir, de culture pour la plus grande part, assessible, aisé et non en bosse, ne retenu par berges, fertile et bon, plus du cousté de Cannes que aux aultres endroits, bien tenu et cultivé, mesmes le vignoble fait à filaignes, figuiers en grande quantitté, bleds et légumes dont ils font grand estat, et de semer du ris au quartier de Siaigne. Et y a encores audict Cannet de vieulx olliviers et orangiers, non pas en quantitté, ni des jeunes ou plantés de nouveau. Et est tout led. terroir tenu par lesd. habittans de Cannes, sans forains, ou seroit sur les colles, aux confins de Vallaurio, qu'on dict les habittans dud. lieu sèment quelques terres audict terroir, non en quantitté ne aultrement considéralble. Ains ceulx de Cannes sont forains de la Napoulle, la Roquette et Mogins, et tiennent avecq les aultres forains ung députté audict Mogins. Et tous ensamble payent ung tiers du fouaige et charges dud. Mogins, comme ont dict.

Au contraire, pour les incommodités venues à nostre nottice, ils ne possèdent rien en franc allot, ains subjects à la recoignoissance générale et redevence du seigneur direct, qui

tient en domaine et franchise le chasteau maison seigneuriale et quelques maisons à la ville, lesdictes maures, trois fours à cuire pain et mollins à bled et pistes du ris, vannals, grande quantitté de bon labourage et prés du cousté de Siaigne, où l'on sème bleds et ris, et ung pré et jardin contre le chasteau. L'hospital des pouvres tient maison et deux prés, et au Cannet une terre. Et celui de St. Lazare possède une petite maison aux champs et jardin joignant. Et pour ce qui est de la mer, comme elle leur porte des commodités, ils sont par mesme moyen subjects aux incommodités d'icelle, comme est le submerger, perdre la merchandises, estre faicts esclaves rançonnés, et semblables désastres. Dont pour faire l'estimation dud. lieu, par nous vu et visitté, ayant reçu l'arpantaige du terroir baillé par Pierre Bonnet, maître arpanteur estant journellement avecq nous, et indication faite par Jean et Jacques Calvis, députtés des consuls, se treuve led. terroir de Cannes et Cannet contenir..."

terres en semence :	918 charges, 6 panaulx, mesure du pays, dont :	
terre bonne :	479 ch., une panal (à 1800 c <sup>2</sup> la charge)	
terre moyenne :	439 ch. 5 pan. (à 2500 c <sup>2</sup> la charge)	
dont :	28 ch. 4 pan. à 8 E la ch.	227 E 12 S
	102 ch. 5 pan. à 10 E la ch.	1 025 E
	52 ch. 5 pan. à 12 E la ch.	630 E
	145 ch. 8 pan. à 25 E la ch.	3 645 E
	53 ch. 1 pan. à 30 E la ch.	1 593 E
	31 ch. à 40 E la ch.	1 248 E
	40 ch. 4 pan. à 45 E la ch.	1 818 E
	26 ch. à 50 E la ch.	1 300 E
	89 ch. 9 pan. à 60 E la ch.	5 394 E
	197 ch. 3 pan. à 70 E la ch.	13 811 E
	93 ch. 4 pan. à 75 E la ch.	7 005 E
	36 ch. 1 pan. à 80 E la ch.	2 888 E
	22 ch. à 180 E la ch.	3 960 E
Total des terres semensables :		<hr/> 44 544 E 12 S

Vigne :	2 867 fos., de 100 c <sup>2</sup> chacune :	
dont	61 fos. à 3 E la fos.	183 E
	419 fos. à 4 E la fos.	1 676 E
	45 fos. à 5 E la fos.	225 E
	669 fos. à 6 E la fos.	4 014 E
	1201 fos. à 7 E la fos.	8 407 E
	472 fos. à 8 E la fos.	3 776 E
Total du vignoble :		<hr/> 18 281 E



Prés :	141 Sch., de 900 c <sup>2</sup> chacune :	
dont :	17 Sch. à 20 E la Sch.	340 E
	19 Sch. à 30 E la Sch.	570 E
	4 Sch. à 40 E la Sch.	160 E
	55 Sch. à 50 E la Sch.	2 750 E
	46 Sch. à 60 E la Sch.	2 760 E
Total des prés :		<u>6 580 E</u>
L'île Sainte Marguerite :		1 000 E
Terre inculte, bois taillis sis parmi la terre culte :		220 E
Jardins :	6 302 c <sup>2</sup> , entournés partie de murailles et partie d'hayes, à 10 S la c <sup>2</sup> , eu égard au défaut d'arrosage :	1 050 E 20 S
Total du terroir :		<u>71 675 E 32 S</u>
Maisons du Cannet :	125 à 30 E chacune	3 750 E
Maisons de la ville et du bourg :	278 à 50 E chacune	13 900 E
Maisons des plus apparentes :	220 E chacune	13 640 E
Total des maisons :		<u>31 290 E</u>
Total maisons et terroir :		102 965 E

" Il est vrai que pour faire considération à toutes commodités, tant de la mer, négoce, descente et passaiges, prix de batteaux et engins de mer, bestail, capitaulx, que aultres choses considérables. Et au contraire ayant esgard par forme de détraction à la subjection d'ung seigneur direct, différent néanmoins des aultres pour estre d'église, droicts seigneuriaux, et que les maures sont de peu de considération, n'ayant les habittans du bestail pour y depaistre, aux incommodités de la mer. Et généralement considéré toutes choses, mesmes la fertillité du terroir, qu'il y'a beaucoup de figuiers et aultres arbres, le tout suivant l'arrest. Et heu esgard encor qu'il n'y a aulcung ruisseau ne arrousage pour les jardins, fors une fontaine à Cannes qui ne sert qu'à boire, et une petite fontaine au Cannet, nous coignoissons ledit lieu et terroir de Cannes et Cannet, tout comprins, pouvoir valloir la somme de cent trante mil escus de trois livres pièces, sans y comprandre les maisons, fours, mollins, terres, prés, jardins et aultres propriétés seigneuriales, ne des hospitaux, conformément aux rapports sur ce faicts des aultres lieux de la viguerie".

[Signé à Cannes, le 1er mai 1608]

(f° 73 r°)

Du vingt uniesme dud. mois d'avril, mesme année [...] Honoré de Cravesan, escuier de la ville de Nice, ayant en main la rante de l'abbaye de St. Honoré de Lérins au présant lieu de Cannes, caigé d'environ quarante ans, possédant en biens trante mil livres, lequel, moyenant serment, enquis de l'estandee de la terre tant culte que inculte, facultés, droicts, sencs, lods et services que lesd. Relligieux de St. Honoré ont et prenent au présent lieu de Cannes comme membre despandant de lad. habayee,

A dict que ayant heu le maniemment depuis six années ou envrion de tous les droicts et revenus de lad. Abayee, n'ayant perçu aulcung service ni sencive des maisons et biens que sont et appartiennent aux habitants du présent lieu de Cannes et son terroir, fors et accepté les droicts de lods à raison du denier douze, et ce tant pour les maisons que propriétés, préthendant touteffois lesd. de St. Honoré quelques droicts de sencives tant sur lesdictes maisons que terres, possédant lesd. de St. Honoré, en ce lieu de Cannes, soit en terres ou en preds environ six cens sestairades franches de tous payements de tailles. Et quand à la terre inculte dud. Cannes, elle appartient toute en propriété auxdicts moines, ayant les habitans de ce lieu seullement faculté d'y faire despaistre leur besthail et d'y couper du bois pour leur chauffage sans rien payer, ores que lesd. moines préthandent le contrère. Ne saichant l'estandee d'icelle terre gaste dans laquelle lesd. habitans ne peulvent semer, moings icelle rompre, sans leur permission, comme seigneurs dud. lieu pour raison de quoi nul ne lui en a encores payé la tasque ni aultre droict de sencive. Et pour les fourds et mollins, a dict appartenir aussi auxdicts de St. Honoré comme seigneurs dud. Cannes, payant les habitans dud. lieu droict de mouturage, sçavoir les pouvres qui n'ont moyen que de porter ung cestier de bled au mollin, à raison du vingt quatrain, et les aisés qui en portent plus grande quantité, à raison du soixantain. Et pour raison du droict de fomaige, le vingtain. Présuposant aussi lesd. moines faire régler led. droict de mouturage tant pour les ungs que pour les autres esgallement, suivant ce qu'il ce paye en la ville de Grasse. Et pour le droict du dixme que lesd. de St. Honoré prenent sur toute sorte de bleds, chambvre, lin, résins, agneaux et chevreaux, dict que c'est, sçavoir : led. bled, agneaux et chevreaux, au trezain ; les résins aussi à la mesme raison du trezain ; le chambvre et lin, au vingtain. Et pour les droicts de foullaige des bleds des habitans, dict qu'ils le payent au quatorzain. Prenant outre tout ce que dessus lesdits de St. Honoré le droict du passage sur les estrangers à raison du bestailh, de deux liards pour trentenier. Estant le terroir dud. Cannes d'asses bon rapport, faisant ung sestier communément quatre. Tous les droicts susdicts qui se prenent au présent lieu de Cannes et son terroir peulvent revenir au tout au proffict desd. de St. Honoré, y comprins le droict de layde qu'ils prenent sur les estrangers pour tout le poisson qui se vand par mer ou par terre, soit frés ou sallé, à raison de deux liards pour florin, comme aussi le mesme droict de l'aide que les habitans payent pour le poisson qu'ils prenent dans les mers et calles abbatiales, à treze cens escus ou environ.

Enquis quelle quantié de grains peult prouvenir dud. dixme de bled, ensemblement du vin,

A dict n'en estre bien mémoratif. Bien lui semble il que pour cellui des grins en général, il ne monte au plus que à deux cens cestiers, et cellui du vin à cinq cens coupes. Et pour le chambvre et bestailh, en argent, à trante cinq escus.

Enquis sur les commodités des habitans dud. lieu, trafficque et négoce tant par la mer que par terre, ensemble pour raison de la pêche et grenier à sel qu'ils ont en ceste ville, nombre des maisons et habitans d'icelle,

A dict que pour estre habitant dud. lieu puis six ans qu'il a la ferme du revenu de lad. abeye, il ne nous peult particulièrement informer de ce, ains les habitans antiens ou originères du lieu qui savent le tout et mesmement la portée de l'estat dud. lieu et de leur négoce. Et plus n'a esté enquis...

[Signature : f° 75 r°]

Du mesme jour que dessus et lieu susdict [...] Me Blaze Darluc, notaire royal du présent lieu, caigé de cinquante ung an, possédant en biens six mil livres, lequel moyenant serment, enquis du nombre des habitans dud. lieu, des maisons qui sont dans l'enclos de leurs murailles, franchises et servitudes d'icelles, bonté de l'air dud. lieu, commodités et incommodités que y peulvent estre en leur trafficque et négoce, et encor pour les eaux à l'usage de leur vie,

A dict que le présent lieu de Cannes est assis à ung asses bon lieu comme estant de passage pour ceulx qui viennent d'Espagne en Ittalie. Et soubs ung cair asses tempéré. Composé d'environ trois cens cinquante maisons, y compris les masages du Cannet, faisant nombre en tout de deux mil cinq cens personnes habitées. Ayants fonds batismalles tant au présent lieu de Cannes que au lieu du Cannet. Ayant l'ung et l'autre lieu de bonnes eaux, non toutefois le lieu de Cannes si continuelles en esté que de présent, et non bastantes à l'ung et l'autre lieu pour y faire de mollins ni aulcungs engiens quand ils en auroient la faculté. Estants toutes lesdictes maisons sous la directe des Moines de St. Honoré de Lérins, seigneurs dud. lieu. Et aulcunes icelles à eulx sensables, et toutes subjectes au payement du lods et trezain. Estants partie des maisons dud. Cannes encloses de murailles joignantes partie au château, et le surplus d'icelles qui sont à la bourgade estant ouvertes, lesquelles, bien qu'elles aient des puis, l'eau d'iceulx toutefois ne sert qu'au mesnaige de la maison et non pour boire, n'ayant qu'une seulle fontaine en leur lieu, l'eau de laquelle souvant est empourté par ceulx qui passent en leur mer.

Enquis de la commodité ou incommodité de leur port, nombre des vaisseaux qui traffiquent et des moyens du négoce des habitans dud. lieu pour raison de ce, ensemble de l'uttillité et rapport que la pêche peult appourter annuellement audict lieu, et quelle faculté ont pour raison de ce les habitans dud. Cannes,

A dict qu'il n'y a neul port en leur lieu, n'estant qu'une plage descouverte à tous vants, en laquelle les vaisseaux de charge ne peulvent demurer en hyver. Et pour les petis, qu'il les convient mettre en terre tous les soirs. Et pour les vaisseaux de trafficque, dict qu'il n'en y a que quatre ou cinq au plus qui appartiennent à aulcungs habitans du présent lieu de Cannes, avec lesquels ils traffiquent encor de l'argent qu'ils ont emprunté des habitans de Grasse, Nice et autres lieux, n'ayant eulx moyen de les entretenir en leur propre en forme de colonne, ains suivant seulement les nollis, ne pouvant valloir en tout lesd. vaisseaux environ deux mil cinq cens escus. Et quand à la pêche pour le poisson, dict y avoir environ trante cinq batteaux sur lesquels vont une partie des habitans dud. lieu en la mer d'antour du présent lieu, laquelle est fort bonne pour la pêche. Toutefois ils se recognoissent que depuis quelques années, mesme par l'espérance, qu'ils n'en retirent par beaucoup de proffict, ayant asses affaire à y vivre et s'entretenir, d'aultant qu'estant véritable que le poisson de la mer océane entre au mois d'avril

dans la mer méditerranée, les Espagnols qui habitent le long de la cote de la mer se sont donnés si fort à la pêche qu'on reconnoit qu'avec la longue traverse de leurs filets, ils rompent l'appareil et le train du poisson, si bien qu'il n'en arrive aucune quantité de celui d'on on faisoit estat pour la commodité des habitans du lieu et gain qu'on y faisoit, car on treuvoit aux foires de Beaucaire du poisson sallé des habitans de Cannes jusques à vingt mil barrils, et à présent il ne s'en treuve que pour la provision du cartier, estant de présent lad. foire fornée seulement du poisson de l'Espagne. Et pour le cappel de tout le poisson qui se peult prendre chascune année par les habitans dud. Cannes, soit pour manger ou pour saller, dict ne pouvoir valloir au plus de dix mil livres, lesquelles s'emploient à la despance qu'il convient faire au filets, bois et autres choses nécessaires à faire la pêche. Pour raison duquel poisson ils en payent au seigneur de ce lieu ung droict appelé madier, à raison du vingt-quatrein, lequel peult valloir avec certain droict de laide environ soixante escus. Et à ce qui est de la pêche du courailh, qui se fait touteffois hors des mers de France, dict y avoir troys ou quatre barques de ce lieu, mes que les patrons d'icelles n'ont heu moyen de fournir à la despance, ayant emprunté d'aucungts particuliers de Marseilhe, de Grasse et d'autres lieux. Et ce, à part, comme ils disent, laquelle part souvant leur emporte tout le gain.

Enquis quelle estandee de terre gaste ils possèdent au présent lieu, et quelle faculté ont de faire depaistre ou faire bois à celles de ses voisins, la quantité et nombre de bestailh que les habitans y peulvent avoir,

A dict que la Communauté ne possède aucune terre gaste que celle de l'isle de St.e Marguerite qu'elle tient du Roi, vandeue pour les deximes, qu'ils arrantent dix escus annuellement au proffict de la Communauté, mouvante sous la direte des moines de St. Honoré, leur en faisant chascune année trante florins argent et deux chappons, ayant de tour lad. isle environ deux milles, dans laquelle il n'y a aulcung vignoble. Et pour les semés, ils n'en y a pas plus de six charges en semence. L'herbage d'icelle en leur sert que au mois de janvier et février seulement, ne pouvant vivre le surplus de l'année tant pour la faulte de l'eau que intempérie de l'air qui cause le plus souvant la mort au bestail menu, outre celle qui leur en arrive par les pirates. Et pour le bois de lad. isle, dict n'estre qu'un petit bois de brossailles et bruières qui ne leur servent de rien, ne tirant autre commodité que de quelques calles qui sont autour, bonnes pour la pêche et pour le port qui y est. A dict aussi que lad. communauté n'en tire aulcung droict. Et pour ce qui est de la terre gaste qui est en terre ferme, environant la terre culte du lieu de Cannes et dans les limites de son terroir, dict qu'elle appartient entièrement en propriété aux dicts moines, y ayant eulx seulement la faculté d'y faire depaistre toute sorte de bestailh sans rien payer. Comme aussi faculté d'y couper du bois pour leur chauffage, n'estant led. bois propre pour bastir maisons ou faire eschallas pour leur vignoble. Et bien que les habitans dud. lieu n'aient au plus de vingt cinq ou trante trenteniers de bestailh menu, touteffois lad. terre gaste n'est bastante à les entretenir, estans constraints d'en achepter aux villaiges circonvoisins. N'ayant les habitans dud. lieu aulcunes juments, ains seulement une douzaine de pères de beufs arants et quelques autres bestes pour le labourage. Dict en outre que les habitans dud. lieu ne peulvent déffricher la terre sans la permission du seigneur, pour la raison de quoi ils sont tenus leur en payer la sencive, tasque et dixme, et en cas d'alliéation lods et trezain, ne sachant au vrai l'estandue de lad. terre gaste. Et pour celle qui est hors du terroir de Cannes, appelées les Ribes, appartenantes aux dicts de St. Honoré, dict qu'ils n'y ont aucune faculté d'y depaistre ni d'icelle déffricher, ains seulement d'y couper du bois pour leur chauffage et d'y faire des eschallas sans rien payer. Et pour les bois, maures, herbaiges des lieux circonvoisins, a dict que la Communauté n'a nulle faculté de faire depaistre ni couper bois sans rien payer.

Enquis....,

A dict qu'il saict au vrai l'estandee dud. terroir. Bien dict que suivant le livre cadastre, il est allivré à cinq cens livres, faisant chascune livre de deux cens florins, et faisant valloir lesdits deux cens florins deux cens escus. Y comprenant audict allivrement le cappital des barques, engiens à pêcher et toute sorte de bestailh. Et quant au rapport de la terre, dict que en ce qui est du cousté de la rivière de Siagne, elle est asses bonne pour ce que quelque fois dans une année elle porte du bled et du riz, et qu'une sesteirade de bled leur en rand cinq ou six, subjecte aux nèbles et aux eaux. Et pour l'autre terre qui est du cousté des collines dict qu'elle est frêlle et de peu de rapport, et que tout ce que les habitans y peulvent semer ne peut arriver à cent charges de bled, pour ce qui est des habitans et forains de ce lieu, laissant à part tout ce que lesd. de St. Honoré ont dans led. terroir. Et pour le vignoble, dict qu'il est asses bon et fructiffiant, chargé de plusieurs arbres figuiers, mais qu'il est de difficile culture pour estre pierreux, et qu'il convient leur mettre afforce femier, outre la despance des eschallas. Croyant que tout le rapport du dict vignoble peut estre environ de tois à quatre mil charges. Et pour les figues, environ douze cens quintaux, lors qu'elles seichent, touteffois. N'ayant aulcungs aultres arbres fructiers en leurs vignes ou terres qui soient considérables pour en tirer du proffict, fors quelques orrangers qui sont au Cannet, masaige dud. Cannes, desquels on n'en sauroict tirer du proffict environ deux cens livres. Et pour les prérriees, dict qu'elles sont de soixante sochoirées ou environ, non arrosables que de l'eau du siel, et auxquels on n'y grand jamès que le premier foin, ne pouvant elles randre davantaige attandeu la faulte de l'eau, n'y ayant aulcungs arbres en iceulx. Et pour les jardinaiges du présent lieu que bourgade du Cannet, dict que c'est peu de chose, ne pouvant l'esté leur fomir des herbes potagères à faute de l'eau, n'ayant tous lesdits jardin d'estaudeuee à plus de dix charges de semance, peu chargés d'arbres fructiers et profitables, ainsin que nous avons peu voir.

Enquis si lad. Communauté a fourts, mollins, droict d'encorage, laide de pêche et autres,

A dict que la Communauté n'a aulcungs forts, mollins ni faculté d'en pouvoir faire, appartenant le tout, ensemble lesd. droicts, aux dicts moines comme seigneurs dud. Cannes. Payant le droict de mouturage à raison du vingtaquatrain, estants escartés de ce lieu d'environ deux milles, et les chemins fort mauvés en hivert à cause des boues, payans pour chescune charge de bled pour le porter et retourner desd. mollins huict souls. Et pour le droict du fornaige, qu'ils le payent au vingtain. Et pour les autres droicts, que lad. Communauté n'a aulcungs.

Enquis aussi à quelle raison ils payent les droicts de lods, tasques, dixmes et caucadures, et s'il est généralement sur tout ce terroir, et de quelle sorte de fruicts et denrées,

A dict que pour le droict de lods, d'aultant qu'ils ne sont poinct francs en alleu, ils le payent généralement de tout le terroir, vignoble, prérriees, à raison du trezain lors qu'elles s'alliènent, comme aussi des maisons, aulcunes desquelles sont serviabes de quelques sommes. Et pour le dixme, qu'ils le payent sur toute sorte de grains à raison du trezain, des chevreaux, aigneaux, chambvre, lin et du vin, à raison du vingtain. Et pour les légumes, dict qu'ils n'en payent aulcung dixme appartenant aux dicts moines. Et pour le follage des bleds, aussi dict qu'ils ne le peuvent foller sans la permission desd. moines et avec leurs juments, pour raison de quoi ils en payent le droict au quatorzain, outre l'entretien des hommes. Et quand à la tasque, dict qu'ils ne la payent poinct, que la terre qu'ils déffrichent avec la permission desd. moines, mais pour toute l'autre terre qu'ils possèdent culte, soit en labourage, preries, vignoble, jardins, elle n'est nullement tasquière, se payant la tasque audict cas à raison du quatorzain.

Enquis de la commodité que lad. communauté reçoict pour la vante et transport des denrées et marchandises, de tous les lieux circonvoisins, qui passent par ceste ville pour estre pourtéés par mer à l'estranger. Et aussi de la commoditté que la gabelle à sel leur apporte, par

l'eschange des marchandises des voituriers ou vante d'icelles aux habitans, et emploi de leurs denrées,

A dict que le transport des dictes marchandises ou denrées n'apportent que quelques commodités aux hostelleries dud. lieu pour vendre leurs denrées, n'y ayant aulcung marchand audict lieu qui aie moyen de faire des emplettes pour y profficter, ains seulement les Gênois et autres du pays, n'ayant autre commodité que de pouvoir vendre tost les leurs. Et pour ce qui est du grenier à sel, dict aussi qu'il n'est que pour la commodité et proffict des hostes ou des estrangiers qui abordent audict lieu, ne pouvant considéré en gros l'utilité qu'elle en peult recevoir, ne débitant led. grenier annuellement au plus de cinq ou six mil quintaux de sel.

Enquis si la Communauté est engagée et néantmoins chargée de faire despance considérable pour le garde dud. lieu à cause de la course des pirates,

A dict que la Communauté ne doit rien, fors douze cens escus dont ils en sont, pour raison de ce, en procès avec le sieur de Villeneuve auquel ils payent les intérêt de la somme de sept cens escus seulement. S'estants tous les habitans de ce lieu incommodés de tous leurs moyens et de leur traffique pour sortir de leur debtes tant forains que estrangiers. Estants toutefois endebtés en leurs particulliers à plusieurs gens. Et pour ce qui est de la garde de la cote, dict qu'ils sont constraints tous les estés de poser de gardes long de la cote pour prévoir la course des pirates, ce qui leur couste annuellement à plus de cent escus.

Enquis de la quantité des légumes, riz, milhet qui se fait annuellement au terroir dud. Cannes, et le proffict qui en peult revenir,

A dict que toute la valeur dud. légume, riz et milhet ne peult monter à plus hault de sept ou huit cens livres, attandeu la despance qu'il fault faire, mesme du riz dont on en paye le quart au seigneur, attandeu qu'il est de besoing prendre de son eau pour l'arrosage necessaire à la culture d'icellui. Et plus n'a esté enquis, et faite lecture, s'est subsigné.

[Signature : f° 82 r°]

Du vingt deuxiesme jour dud. mois d'avril mesme année, au lieu susdict [...] patron George Montollier, originère de ce lieu de Cannes, caigé d'environ soixante huit ans, possédant en bien quinze cens livres ou environ, lequel...

A dict que le présent lieu de Cannes, y compris les masages du Cannet, contient environ trois cens maisons. Estant led. lieu de Cannes partie enclos de murailles, et le reste ouvert. Assis sous un air asses tamperé, et à un lieu de passage pour ceux qui vont d'Italie ou Espagne, et asses commode pour l'escalle de Grasse et des lieux circonvoisins. Y ayant quelques puis et une seule fontaine pour la commodité des habitans du lieu, qui sont en nombre d'environ mil cinq cens personnes. Et au lieu du Cannet, y ayant de bonnes fontaines et deux cens habitans. Appartenant led. lieu de Cannes et du Cannet aux pères relligieux de St. Honoré de Lérins, ausquels aussi la plus part desdictes maisons sont servilles et payent toutes droict de lods hors qu'elle se vendent. Et quand à ce qui est des acultés de leur traffique de la mer et négoce sur icelle, dict qu'ils n'ont que neuf ou dix vaisseaux qui peulvent valloir, un comportant l'autre, trois mil escus en tout. Et pour le fonds de leur négosses, dict qu'il est si petit qu'il ne l'ose dire, ne l'employant que aux nollis et marchandises qu'ils chargent d'Italie pour Espagne, et à port pour de marchands estrangiers, aulcungs des quels ont part au corps desd. vesseaux. Le proffict desquels nollis annuellement, toute despance faite, peult valloir environ trois mil escus. Et pour les barques qui vont à la pêche du courailh ès mers estrangères,

elles sont en nombre de huict ou neuf, le gain desquelles pour n'estre assuré il n'en peult dire aulcune chose. N'ayant entrepris ceste pêche que despuis quelques années en sa. Et pour la pêche du poisson, dict y avoir environ cinquante batteaux avec lesquels une partie des hommes de ce lieu gaignent leur vie en mers d'antour qui sont asses bonnes pour la pêche, laquelle communément on peult extimer valloir en gros, une année comportant l'autre, trois mil escus, y ayant aussi quelque despance. Pour raison de laquelle pêche ils payent droict au seigneur à raison du vingt cinquen. Et pour ce qui est de l'escalle du dict Cannes et commoditté qu'elle a de l'abort des fruicts et denrées des villaiges circonvoisins, ensemble de beaucoup de voituriers qui viennent prandre du scel au grenier du roi en ce lieu, et ung peu pour la vante de leurs fruicts, mais le principal proffict revient aux estrangers et mesmement aux Genevois qui ont argent pour négotier.

Enquis sur l'estandee de leur terre culte et inculte, fertillité d'icelle et facultés sur celles de leurs voisins;

A dict que la Communauté n'a aulcune terre inculte, d'aultant que celle que y est appartient aux moines dud. Saint Honoré comme seigneurs dud. lieu. Ayant seulement la faculté d'y faire du bois et d'y faire dépaistre tout leur bestailh sans rien payer. Et la défrichant, ils en payent la sence que le seigneur impose en leur donnant la permission. Ne saichant point de quelle estandee elle est, n'ayant nulle faculté sur les autres terres gastes de leurs voisins si non en payant. Aussi toute la quantité du bestailh à laine ou chevrin que tous les habitans ont, n'est au plus hault que de vingt trenteniers. Et pour la terre culte, dict que celle qui est du cousté de Siagne est fort bonne, et les autres médiocres, mais que la plus part de la bonne est possédée par les moines de St. Honoré, ne tenant les habitans qu'environ cent cinquante sestiers en semance. N'ayants que douze pères de beuf en tout ledit terroir, excepté ceux du rantier. Et dans lequel il ne se peult recuilhir que sept ou huict cens sestiers bled et quatre cens cestiers ou environ de riz et légumes, d'aultant que leur dicte terre, une comportant l'autre, ne fait jamais plus de six au plus, estant subjecte aux nèbles et en departs qu'il y a aux eaux. Et pour le vignoble, dict qu'il est asses bon et frutiffiant, et rempli de figuiers, lequel vignoble peult randre annuellement mil charges de raisins ou environ. Et de figues, environ cinq ou six cens cestiers. Et pour les prérries, dict y en avoir quarante ou cinquante setairées, qui s'arrosent seulement de l'eau du ciel, n'y prenant que le foin mayenc à cause de la sècheresse. Et pour les jardinages, dict qu'ils sont de peu de conséquence et vateur, d'aultant qu'ils ne s'arrosent point, que de l'eau des puis qui tarissent en esté, produissant seulement des herbes potagères, sans aulcung arbres fruictiers, fors aux masaiges du Cannet qu'il y a quelques orangers qui sont de peu de rante et vateur. N'ayants aulcung autre arbres, soit amandiers, olliviers et noyers pour en tirer du revenu et proffict. Et quand au mollins et fourts, dict qu'ils appartiennent aux seigneurs, comme les autres droicts de laide de pêche et lods, de dixme, de caucage, pour lesquels droicts ils payent, sçavoir : pour le mouturage, à raison du vingt cinquen ; le fornage au vingtain ; le lods au trezain ; ne saichant s'ils payent aulcune tasque ; le foller des bleds au quatorzain. Et pour le dixme, dict qu'ils le payent : du bled, du vin, du chambvre et du lin à raison du trezain ; et des chevreaux et aigneaux, il n'en est mémoratif. Bien dict que pour les légumes et riz, ils n'en payent aulcung dixme, ni aussi des figues, payant seulement pour le riz un quart, pour l'arrosage de l'eau qu'on prand de l'eau des seigneurs.

Enquis des debtes pacifs de la Communauté,

A dict qu'elle doict encor environ deux mil escus, estant outre ce chargée de la despance qu'il lui fault faire annuellement long de la coste pour la garde des pirattes. Et plus n'a esté enquis, et faite lecture, ne saichant escrire a fait sa marque.

[Pas de signature, mais marque, f° 85 r°]

Dud. jour et au mesme lieu [...] Laurent Brun, marchand de ce lieu de Cannes, eaigé d'environ septante cinq ans, possédant en biens six mil livres, lequel...

A dict que ce lieu de Cannes est assis en ung fort bon lieu et soubz ung bon air, et commode frequand pour le passage d'Espagne en Itallie. Et pour y abourder de marchandises et fruicts à grande quantité des lieux circonvoisins comme l'escalle d'iceulx, lesquelles marchandises les estrangers viennent prandre et achepter, ores qu'ils n'aient aulcung port, ains seulement une plaige où les habitans y ont leur basteaux de pêche, lesquels habitans peulvent estre en nombre de sept ou huict cens hommes. Et les maisons où habitent, troix cens ou environ, partie entornée de murailhes et l'aultre ouverte. Et au masages du Cannet, environ soixante ou quatre vingts maisons et dans icelles, environ cent ou six vingts hommes. Estants toutes les maisons du présent lieu de Cannes soubz la directe des moines de St. Honoré comme seigneurs dud. lieu, commode puis trante ans en sa d'eaux pour la fontaine que la communauté y a faict faire.

Enquis sur les commodités et incommodités du négoce et traffique dud. lieu, tant par mer que par terre,

A dict que pour le négoce qui est en leurdict lieu, de marchandises de laine, drapts, ceurs et autres, qu'il n'y a que deux boutiques de draperiees, lesquelles n'ont pas en fonds à plus de sept ou huict cens escus. N'ayant autre quallitté de marchandises qui soit considérable pour en faire cappital. Et quand au traffique de la mer, dict n'y avoir que cinq ou six barques, les patrons des quelles tant s'en fault qu'ils aient fonds pour négocier qu'ils ont emprunté argent, mesme d'aulcungs estrangers, pour les bastir, vallants au plus deux ou trois mil escus. Lesquelles ils employent le plus au proffict des nollis et port des marchandises. Lesquels nollis peulvent valloir annuellement, lors qu'il ne leur arrive disgrasse, à deux mil escus par an. Et pour les batteaux de pêche, engiens et fillets, dict qu'ils sont en nombre de cinquante ou soixante, sur lesquelles travailhent environ deux cens hommes du lieu, ès mers des environs, qui donnent par fois de bon poisson comme sardines et enchoies qu'ils sallent. Le proffict de laquelle pêche peult revenir, tant pour le poisson fres que sallé, à huict cens escus ou environ annuellement, toute despance faicte, payant sur ce au seigneur le droict de laide dud. poisson qui est de trante livres une. Et pour la pêche du courailh, dict qu'il y a troix ou quatre barques qui vont en Sardaigne pour aulcungs marchands de Gènes, ne retirant pour raison de ce que bien peu de proffict pour leur vie.

Enquis des terres gastes et cultes, vignoble, préds, droicts et facultés qu'ils ont audict lieu et aux circonvoisins,

A dict que lad. Communauté possède l'isle de Sainte Marguerite estant dans la mer à deux milles, qu'elle a acquise de la Magesté, faisant trante florins de service auxdicts de St. Honoré et deux chappons. Ayant de tour environ deux milles, n'y ayant aulcung vignoble ni arbre fruictier. Et pour la terre labourable, elle n'est que d'environ douze sesteirades, le reste n'estant que bruyères. Et pour l'herbe du bestailh, dict qu'elle est bonne pour les entretenir quinze jours seulement, mais passé led. tamps le bestailh s'en treuve fort mal. Et pour la terre gaste qui est en terre ferme, dict que la propriété est desd. moines mais qu'il ont l'usage des bois pour brusler et faculté d'y faire despaitre toute sorte de bestail sans rien payer. Et pour la terre culte tant des forains que des habitans de ce lieu, dict qu'elle est d'asses bon rapport, faisant d'ung cestier six ou sept. Se pouvant recuilhir audict lieu en bled environ quinze cens cestiers, en fèves et légumes six cens cestiers, et en riz troix cens cestiers au plus, le seigneur en recuilhant plus grande quantité dans ses terres. Et pour le vignoble, dict qu'il est asses bon et de bon rapport, rampli de figuiers, duquel vignoble les habitans peulvent tirer annuellement deux mil charges vin. Et des figues, mil cestiers. Et pour les preiries, dict aussi y en avoir environ cinquante seiteirades, desquelles ils ne prenent que le foin du mois de mai pour ce



qu'elles ne s'arrosent point. Et pour les jardins, dict que c'est peu de valleur pource qu'ils s'arrosent de l'eau des puis qu'il y sont dedans. Et qu'ils n'ont aucuns arbres fructiers considérables ni moins le surplus de leur terroir, comme sont olliviers, amandriers et noyers.

Enquis si lad. communauté a fourts et mollins, ou autres droicts et facultés, soit de lods, tasques, sences et services, et à raison de combien ils payent le dixme, et de quoi,

A dict que les fourts et mollins appartiennent au seigneur dud. lieu, comme les autres droicts qui leur payent, sçavoir ; celui de mouture à raison de cinq sols pour charge, de fournaige au vingtain, des lods au trezain, le foller des bleds au quatorzain. Et le dixme du bled et chambre au trezain, du vin au vingtain, ensemble des chevreaux et aigneaux, ne payant aulcun dixme du légume ni des figes. A dict aussi que lad. Communauté estoict engagée environ vingt cinq mil escus des debtes, lesquels ils ont tous payés, se qui a esté cause du recullement de leur traffique. Jointt aussi qui leur convient tenir des gardes l'esté long de la coste à cause des pirates, pour raison de quoi ils font asses de despace, outre la perte qu'ils en ressentent bien souvant. Et plus n'a esté enquis, et faicte lecture s'est subsigné.

[Signature : Laurens Bruni, f° 89 r°]

Du vingtroisième jour dud. mois d'avril, mesme année mil six cens huict, au lieu que dessus [...] Jacques Raphaël, mesnagier du présent lieu de Cannes, eaigé d'environ soixante huict ans, possédant en biens quinze cens livres, lequel...

A dict que ce lieu de Cannes est posé en un lieu de passage et en une plage sans aulcun port, sous un eair asses bon et commode pour les eaux qu'ils ont, prouvenantes d'une fontaine qu'ils ont puis vingt cinq ou trante ans, qui suffict seulement à leur boire, y ayant audict lieu environ trois cens vingt maisons où habitent mil cinq cens personnes ou environ, les unes s'occupans à la pêche, les aultres à la culture de la terre. Y ayant outre ce quelques artisans audict lieu pour l'usaige et commoditté dud. lieu, non qu'il y aie nombre de marchans qui aient aulcun cappital ou négosse considérable soit en argent ou en denrées. Appartenant led. lieu de Cannes au moines de St. Honoré de Lérin, ausquels toutes lesdictes maisons de ce lieu leur payent lods en cas de vante, et aucunes leur sont serviabes de quelque chose.

Enquis des facultés et négosse de la marine et pêche, nombre de vaisseaux, batteaux et engiens,

A dict qu'il n'y a que cinq ou six vaisseaux pour le négosse de la marine, lesquels appartiennent seulement à part et à portion à quelques patrons de ceste ville, les estrangers des villes de Nice et autres lieux y ayant la melheure part, et qui ne sont employés à autre chose que au proffict des nollis et port des marchandises estrangères, d'aultant qu'ils n'ont aucuns moyens de les chargers de leur propre, vallants tout lesd. vaisseaux en gros à deux mil cinq cens escus. Et pour le proffict annuel desd. nollis, dict qu'on n'en peult rien dire d'assuré pour l'incertitude de la mer. Et pour la pêche, dict y avoir environ quarante batteaux à pêche, avec lesquels partie des hommes de ce lieu vont gagner leur vie aux mers d'antour qui sont asses bonnes pour la pêche, pour laquelle ils payent le droict au seigneur à raison du trantain, ce qu'il scait pour avoir autrefois exercé se mestier et pour voir aussi esté marinier. Et pour la valleur du cappital du poisson qui se prend annuellement audict lieu, dict aussi qu'on n'en peult faire jugement certain, d'aultant que la saison de la mer est comme celle de la terre, y ayant des années que toute la pêche vault aux habitans environ mil escus et aucunes fois elle ne vault que cinq ou six cens.

Enquis quelle terre gaste lad. communauté a en propriété, et quelle faculté d'y faire despaitre ou couper de bois en celle de ses voisins, et encore l'estanduee de la terre culte, vignoble, preds et jardins, fertillité et commodité d'iceux,

A dict que ladicte communauté possède en propriété l'isle Ste Marguerite dans laquelle il n'y a aulcung vignoble ains seulement dix ou douze charges de terre en semance, le reste n'estant que petit bois et tamaris dans laquelle le bestailh n'y peult despaitre que quelques jours pour estre fort descouverte et subjecte au levant, dont le bestail s'en treuve mal et le plus souvent y meurt. Et quand aux maures autres qui sont en terre ferme, dict qu'elles appartiennent au seigneur dud. lieu de Cannes, dans lesquelles ils ont faculté d'y faire despaitre leur bestailh et couper du bois sans rien payer, mais qu'il ne peuvent rompre la terre sans la permission du seigneur, pour raison de quoi ils en payent la sencive. Dans laquelle terre gaste ni ailheurs tous les habitans ne peulvent avoir au plus que douze trenteniers d'average, n'ayant aucunes juments ni autre bestailh qui soit considérable. N'ayant aucune faculté aux terres gastes de leurs voisins pour y despaitre ou faire bois sans payer. Et pour la terre culte dud. lieu, dict que du cousté de Siaigne est fort bonne et de bon rapport, randant ung cestier six lors qu'ils donnent trois ou quatre rayes à la terre, mais que de l'autre cousté du levant, elle n'est guières fertile ni chargée d'arbres utiles et de profict. Dans tout la terre culte il ne se treuve que cinq ou six pères de beufs travailhants, et le reste se cultivant tout à bras, ne pouvant randre toute lad. terre culte annuellement mil cestiers de bled. Estant véritable que aucunes desdictes terres rapportent dans une mesme année du bled et du riz, dont on en recuilh par fois cent cinquante quintaux, duquel il en fault donner le quart au seigneur pour la permission de l'eau qu'ils leur donnent de la rivière de Siaigne. Et pour les légumes, dict qu'ils en recuilhent autant qu'il leur en fault pour le mesnaige des maisons, y en ayant bien peu qui en vandent à l'estranger. Estant aussi toute lad. terre culte sous la directe du seigneur, subjecte aux broullarts qui bruslent mainteffois leurs bleds. Et quand au vignoble, dict qu'il est asses bon et fructiffiant, rampli de figuiers, la culture duquel couste beaucoup pour estre en terre pierruse, ne saichant au vrai l'estanduee d'icellui. Bien dict qu'il se peult recuilhir mil cinq cens charges de vin. Et de figues, mille cestiers. N'ayant aucunges autres arbres fruitiers, fors quelques orangers. A quoi il a comprins aussi la terre et vignoble des masaiges du Cannet où il y a environ cinquante maisons habitées ausquelles il y peult avoir environ cent personnes. Et quand aux preiries, dict qu'il y en a environ vingt cinq seterées dont l'herbe d'iceulx n'est guières bonne, n'y prenant qu'un seul foin l'an attandeu qu'ils ne se peuvent arroser. Et pour les jardins, dict que la veue nous peult faire juger de leur rapport et bonté, y ayant quelques orangers à ceux du Cannet dont le proffict est bien petit.

Enquis s'ils ont fourts et mollins, foires, facultés et droicts considérables, s'ils sont francs de dixme, tasques et autres services,

A dict qu'ils n'ont qu'une foire l'an, au jour et feste de la Ste Croix en septembre, bien petite et en laquelle on n'y apporte que du chambvre des villaiges d'antour. Et pour les fourts et mollins, a dict appartenir au seigneur dud. Cannes, pour la mouture duquel ils donnent pour chascune charge de farine deux cassettes qui sont environ quatorze livres. Et pour le formaige, ils le payent au vingtain. Le droict de lods au trezain. Le follaige des bleds au quatorzain. Et pour le dixme, au trezain en ce qui est du bled et du vin et chambvre, ne saichant ce qui se paie pour le bestailh menu, ne payant aulcung dixme des légumes.

Enquis quelle terre lesd. relligieux y possèdent en quallité de seigneurs, franche de tailhes, comme aussi ayant le prieuré dud. lieu sous le tiltre de St. Nicollas, et quelles sommes de deniers lad. communauté doibt, et quelles despance elle fait pour l'entretien et garde dud. lieu,

A dict que les pères relligieux possèdent comme seigneurs d'icellui et prieurs dud. St. Nicollas la plus grande et melheure portion dud. terroir, franche de toutes charges et tailhes. N'estant tout le cadastre dud. lieu que environ cinq cens livres, faisant valloir la livre environ quatre cens florins, si lui semble. S'estant le corps de la Communauté efforcé de payer tous leurs debtes qui alloient jusques à dix huict mil escus, qui a esté cause qu'ils ont rompeu et recullé leur traffique de mer et laissé une partie de la culture de leur terres. Jointct aussi qu'il leur convient faire despance tous les estés pour la garde de la coste, à cause de la coursse des pirattes. Et plus n'a esté enquis, et pour ne sçavoir escrire a faict sa marque.

[Pas de signature, mais marque : f° 94 r°]

Du vingt quatriesme jour dud. mois et an, au lieu que dessus [...], Jehan Lavaure, du lieu de Sollac en Quercy, eaigé de vingt trois ans, possédant en biens quinze cens livres, commis à la recepte des droicts forains et traicte domaniale au présent lieu et passaige de Cannes, pour et au nom de Me Léonard de Mance, sieur de Cocon, fermier général desd. droicts en ceste province, lequel...

Enquis qu'est-ce qu'il a reçu des habitans dud. Cannes puis qu'il y est jusques à présent, pour raison des droicts qu'ils payent des denrées qu'ils vandent à l'estranger, prouvenants de leur creu,

A dict qu'il est en ce lieu de Cannes puis le premier octobre mil six cens et sept pour exercer la charge de commis à la perception desd. droicts au nom dud. sieur de Mance, laquelle il a faicte jusques à présent. Ayant treuvé par son livre jomallier que les habitans dud. Cannes débitent diverses marchandises à plusieurs estrangers et mesmement à ceulx de la Rivière de Gènes, treuvant que lors jusques asture, les patrons de Gènes ont chargé environ quinze cens charges vin, ne saichant point si c'est du creu du lieu de Cannes ou des autres lieux circonvoisins, desquels ils en apportent quantité en ceste ville. Et pour les figues, environ mil quintaux, ne saichant qu'il y aie heu que cent quintaux figues appartenants à deux ou trois particulliers de ce lieu. Croyant aussi que ce qu'on charge vient aussi la pluspart desd. lieux circonvoisins. Et pour le bled, dict qu'il en a esté aussi chargé beaucoup, ne saichant s'il estoict du creu de ce lieu, ne pouvant arriver à plus hault de sept ou huict cens charges. Et pour les légumes avoines dict qu'il s'en peult estre chargé environ cinq ou six cens charges, ne saichant aussi si c'est du creu de ceux de cedit lieu, parce que les patrons estrangers le chargent et payent led. droict. Et pour du riz, environ seze quintaux seulement, lesquels appartenoient à ung seul particullier de cedit lieu. Et plus n'a dict, et fecte lecture s'est subsigné.

[Signature : Lavaure, f° 95 r°]

Dud. jour et lieu susdict... George Fort, maître cordonnier et curatier du présant lieu de Cannes, eaigé d'environ cinquante ans, possédant en biens trois mil livres, lequel moyennant serment, enquis quelle faculté les habitans de ce lieu ont pour raison de l'acoustraige des ceurs,

A dict qu'ils ne sont que cinq ou six boutiques de cordonnier en ce lieu qui travaillent, y en ayant encores ung d'iceulx qui s'adonne à la pêche, estant leur cappital bien petit, d'aultant que la plus part d'eux s'en vont prandre les ceurs à crédit à Grasse et les convertissent en solliers qu'ils vandent après issi. Et pour le regard de la coustrage des ceurs,

dict n'y avoir que lui et ung sien cousin nommé Peyron Ricord qui y travaille, n'ayant entre eux deux accomodé dans une année que cent ou six vingts ceurs qu'ils retiennent pour entretenir leur boutique, estant leur cappel pour ce regard bien petit à occasion des guerres et misères passées qui les ont tous apouvrés. Advant lesquelles il c'est treuvé en compaignie d'autres en accomoder jusques à mil cinq cens, lesquels leur valloins beaucoup et lesquels ils alloient vendre aux foires d'antour. Et leur valloient tous accomodés deux escus la pièce, ayant à présent perdu les moyens pour ce faire. Et plus n'a esté enquis, et faicte lecture s'est soubsigné.

[Signature : Georgi Fort, f° 96 r°]

**COMPTES-RENDUS**

**BIBLIOGRAPHIQUES**

Guiral Pierre, *Clémenceau en son temps*, Grasset, Paris, 1994.

Philippe Séguin, qui fut à Aix-en-Provence l'étudiant de Pierre Guiral, préface ce livre pour mieux souligner toutes les leçons qu'apportent à l'homme d'Etat l'histoire et les historiens : "Le "politique" qui n'est pas tant soit peu historien marche dans la pénombre ; quiconque oublie l'histoire, l'histoire l'oubliera".

En perpétuant ainsi l'admiration qu'il a toujours eue pour son maître, Philippe Séguin donne toute sa valeur à l'oeuvre de l'historien.

Pierre Guiral a su nous présenter un "*Clémenceau en son temps*" qui n'est pas ce Clémenceau "belle époque" qui apparaît dans *Le dernier défi de Georges Clémenceau* ou ce "*Père la Victoire*" un peu bougon dont on occulte volontiers la carrière politique. Pierre Guiral apparaît bien ici comme le spécialiste de la vie politique française de 1830 à 1920, qu'il aime bien étudier à partir de la presse (l'ouvrage renvoie ainsi à plus de 70 journaux ou périodiques). C'est donc une importante étude que Pierre Guiral consacre à Clémenceau, qui fut tout autant un grand homme politique qu'un grand homme de presse, maire de Montmartre puis député du Var, tour à tour opposant et briseur de grèves, un certain temps allié de Boulanger qu'il lance, puis dreyfusard avec Zola, seul organisateur de la victoire enfin. Inscrivant sa biographie dans une perspective historique, Pierre Guiral peut juger le Traité de Versailles à la lueur du présent.

"En novembre 1989, à la réunion des Amis de Georges Clémenceau, Mr André Wormser fit remarquer, non sans quelque émotion, qu'à l'heure où les pays de l'Est s'affranchissaient du joug qui les écrasait depuis 1939, retrouvaient leur indépendance nationale et la voie incertaine de la démocratie, c'était l'Europe de 1919 qui ressuscitait, elle aussi. Malgré les malfaçons que nous avons dites, l'Europe de Clémenceau valait mieux que l'Europe d'Hitler et celle de Staline, et respectait davantage la justice".

Si l'admiration de l'auteur se nuance parfois de réserves, c'est que, derrière l'historien, il y a l'humaniste : "A travers ses faiblesses et ses lacunes, l'homme apparaît mieux".

Toutes les contradictions que Guiral souligne bien font mieux apparaître ce qui constitue la grandeur de Clémenceau : " Il faudra la défaite de 1940, qu'il avait prévue, et de belles études comme celles de Georges Wormser et de Jean-Baptiste Duroselle pour qu'il retrouve sa vraie place. Celle du patriote qui a pu se tromper –il reconnaissait lui-même qu'il était faillible– mais qui n'a vécu que pour l'honneur et la grandeur de la France qu'il ne séparait pas, celle d'un lutteur de la race de ceux qu'avait chantés Victor Hugo à qui il doit tant : "Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent".

**NOUVELLES ACQUISITIONS  
DE LA BIBLIOTHEQUE  
DES ARCHIVES  
DEPARTEMENTALES  
CONCERNANT LES  
ALPES-MARITIMES**

# HISTOIRE, GÉNÉRALITÉS

Cote : III7763

SIFFRE (Christian). – GRAND TOURISME ET VILLEGIATURE DE LUXE SUR LA COTE D'AZUR A LA FIN DU XIXÈME SIECLE (1880-1900) .– Mémoire de maîtrise, sous la direction de Ralph Schor, Université de Nice, 1993 juin. – 226p. + annexes, 21X30

Cote : III7767

UMR TELEMME, Centre Méridional d'Histoire. – LES FEDERALISMES. REALITES ET REPRESENTATIONS 1789-1874. ACTES DU COLLOQUE DE MARSEILLE, SEPTEMBRE 1993 [Préface par COUSIN (Bernard)] .– Aix-en-Provence, Université de Provence, 1995 .– 14X21, 448p. (collection Publications de l'Université de Provence)

Cote : III7755

FREINET (Célestin). – POUR L'ECOLE DU PEUPLE. GUIDE PRATIQUE POUR L'ORGANISATION MATERIELLE, TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE POPULAIRE .– Paris, François Maspéro, 1969 .– 11X18, 181p. (collection FM/ Petite collection Maspéro 51)

Cote : III7756

FREINET (Célestin). – LES DITS DE MATHIEU. UNE PEDAGOGIE MODERNE DE BON SENS .– Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1959 .– 13X19, 169p. (collection Actualités pédagogiques et psychologiques)

Cote : III7757

FREINET (Célestin). – L'ECOLE MODERNE FRANCAISE. GUIDE POUR L'ORGANISATION MATERIELLE, TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE POPULAIRE, 4ème éd. .– Paris, Freinet et Editions Ophrys, 1948 .– 12X19, 160p.

Cote : III7812

PANICACCI (Jean-Louis), dir. et GARCIN (J.), GIRARD (J.), GUILLON (J.-M.), etc.... – LA RESISTANCE AZUREENNE [Préface par LEFEVRE (Roger)] .– Nice, Serre, 1994 .– 21X27, 259p.

Cote : III7818

VERNIER (O.). – D'ESPOIR ET D'ESPERANCE. L'ASSISTANCE PRIVEE DANS LES ALPES-MARITIMES AU XIXÈME SIECLE (1814-1914). BIENFAISANCE ET ENTRAIDE SOCIALE [Préface par CARLIN (M.), MALAUSSENA (P.-L.)] .– Nice, Serre, 1993 .– 16X24, 542p. (collection Actual)

Cote : III7831

MAILLET (Jacqueline). – JOURS D'ANGOISSE EN HAUTE-ROYA. AOUT 1944-AVRIL 1945. TEMOIGNAGES. UNE VALLEE DES ALPES-DU-SUD PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE [Préface par HILDESHEIMER (E.)] .– Nice, Serre, 1994 .– 16X24, 111p.

Cote : III7850

IAFELICE (Michel). – LES RESISTANCES A LA DOMINATION FRANCAISE DANS LE PAYS NICOIS (1792-1814) .– Thèse de doctorat, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Michel Vovelle, 1994 juin. – 470p., 16X24



DE LA FETE A L'EXTASE. TRANSE, CHAMANISME, POSSESSION. ACTES DES 2EMES RENCONTRES INTERNATIONALES SUR LA FETE ET LA COMMUNICATION, NICE-ACROPOLIS, 24-28 AVRIL 1985 .- Nice, Serre, Nice-animation, 1986 .- 16X24, 376 + XXXIIp.

Cote : III7832

BENVENUTO (Alex).- CHARLES RAYNERI, UN BANQUIER DANS SON SIECLE. ESSAI D'HISTOIRE DU MUTUALISME ET DE LA COOPERATION SUR LA COTE D'AZUR. UN AUTRE ECLAIRAGE DE LA BELLE-EPOQUE A TRAVERS L'AVENTURE EXCEPTIONNELLE D'UN HOMME ET DE SON ENTREPRISE [Préface par BERAUDO (F.)] .- Nice, Serre, Crédit agricole des A.-M., 1994 .- 24X23, 57p.

Cote : III7844

Association historique du Pays de Grasse.- MENTALITES, SORCELLERIE, COUTUMES DE PROVENCE ET DU COMTE DE NICE. ACTES DU 3EME COLLOQUE DE GRASSE (4-5 AVRIL 1987) .- Grasse, TAC motifs et Association historique du Pays de Grasse, 1994 .- 16X24, 159p.

Cote : III7815

MURATI (Philippe).- PONTS DE PROVENCE. VINGT SIECLES D'OUVRAGES D'ART EN PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR [Préface par REVERDY (G.)] .- Paris, Serre, 1994 .- 24X23, 113p. (collection Sigillum)

Cote : III7791

Conseil général et archives départementales des Alpes- Maritimes, université de Nice-Sophia Antipolis, centre d'histoire du droit, chambre des notaires des A.-M..- "LE COMTE DE NICE, TERRE DE RENCONTRE DU NOTARIAT", PROVENCE CORSE, PIEMONTE. ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL, NICE, 27-28 MAI 1991 .- Nice, Conseil général des Alpes-Maritimes, 1993 .- 19X27, 290p.

Cote : III7780

BRACQ (J.), ELEUCHE (E.), LACROIX (J.-B.).- DES ANNEES FOLLES AUX ANNEES NOIRES. CATALOGUE DE L'EXPOSITION ORGANISEE PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES ALPES-MARITIMES .- Nice, Conseil général et Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1995 .- 21X30, 133p.

Cote : BR5605

ETIENNE (G.), ELEUCHE-SANTINI (V.), BRACQ (J.).- LES ALPES-MARITIMES A LA BELLE EPOQUE. UN DEPARTEMENT EN MUTATION. CATALOGUE DE L'EXPOSITION, NICE, ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES ALPES-MARITIMES, 1ER JUILLET 1991-6 MARS 1992 .- Nice, Conseil général et Archives départementales des Alpes- Maritimes, 1992 .- 21X30, 125p.

Cote : BR5606

LACROIX (J.-B.), PANICACCI (J.-L.), BOYET (P.), etc....- LA RESISTANCE AZUREENNE 1940-1945. CATALOGUE DE L'EXPOSITION .- Nice, Conseil général et Archives départementales des Alpes- Maritimes, 1994 .- 21X30, 101p.

Cote : BR5607

LACROIX (J.-B.), ETIENNE (G.), BRACQ (J.), etc....- LA FASCINANTE HISTOIRE DU CIRQUE. CATALOGUE DE L'EXPOSITION, TOURRETTE-LEVENS, NICE, PRINCIPAUTE DE MONACO, 1993-1994. (EXPOSITION REALISEE A PARTIR DE LA COLLECTION DU DOCTEUR A. FRERE) .- Nice, Conseil général et Archives départementales des Alpes- Maritimes, 1994 .- 21X30, 80p.

Cote : BR5608

LACROIX (Bernard), BRACQ (Jérôme). – LE SCOUTISME SUR LA COTE D'AZUR. CATALOGUE DE L'EXPOSITION ITINERANTE, REALISEE A PARTIR DU FONDS DOCUMENTAIRE CONS'ITUE PAR E. THOME . – Nice, Conseil général et Archives départementales des Alpes- Maritimes, 1994 . – 21X30, 47p.

Cote : BR5609

ETIENNE (G.), ELEUCHE-SANTINI (V.), BRACQ (J.). – CARNETS DE SANTE. LA SANTE DANS LES ALPES-MARITIMES DU MOYEN-AGE A NOS JOURS. CATALOGUE DE L'EXPOSITION . – Nice, Conseil général et Archives départementales des Alpes- Maritimes, 1994 . – 21X30, 103p.

Cote : BR5654

BARTOLI (Camille). – VIVRE L'AUTHE'NIQUE ROUTE NAPOLEON. D'ELBE A GOLFE-JUAN ET DE GOLFE-JUAN A DIGNE-LES-BAINS . – Spécacédès TAC Motifs, 1994 . – 21X21, 119p.

Cote : III7867

BEL (Maurice). – LES CONDAMNES A L'ALGERIE EN 1852 DANS LE DEPARTEMENT DU VAR . – Nice, A compte d'auteur, 1995 . – 21X30, 205p.

Cote : III7896

GOURNIET (Marc-Olivier). – LA DELINQUANCE DANS LE COMTE DE NICE DE 1861 A 1871 . – Mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Ralph Schor, Université de Nice-Sophia Antipolis, Faculté des Lettres, Arts, Sciences humaines, 1994 octobre. – 216p.

# *HISTOIRE, COMMUNE DE NICE*

Cote : BR5571

CARNAVAL DE NICE, 1928. ALBUM OFFICIEL DU CINQUANTENAIRE CARNAVALESQUE .- Nice, Eclaireur de Nice et du Sud-Est, 1928 .- 22X27, 104p.

Cote : III7810

THEVENON (Luc).- NICE, CITE D'HISTOIRE, VILLE D'ART .- Nice, Serre, 1993 .- 24X23, 93p. (collection Sigillum)

Cote : III7828

MALAUSSENA (Carlétou).- LA VILLA ARMELLINA. UNE ENFANCE DANS LE QUARTIER RIQUIER, SAINTE-AGATHE [Préface par VINCENTI (Jean)] .- Nice, ELS, édition Lou Sourgentin. Nissart-Français, 1994 .- 15X21, 199p. (collection Escrich dou Pais Nissart)

Cote : BR5601

VIEIL (Charles).- LE GRAND THEATRE DE NICE DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS (1787-1904) .- Nice, Typographie et lithographie Malvano, 1905 .- 19X28, 112p.

Cote : III7830

GASIGLIA (Rémy), GILLI (Yves).- RIVISTA D'UN TEMP. LA PROSE NARRATIVE DANS LES REVUES NICOISES (1903-1974). L'ARMANAC NICART, L'ARMANAC NISSART, LOU CAIREU, LOU PAIS NISSART .- Nice, Serre, Annales littéraires Université de Besançon, 1994 .- 16X24, 171p. (collection Centre de recherche en Linguistique étrangère)

Cote : BR5666

BERTRAND (François).- ORIGINES ET EVOLUTION DE LA MEDECINE D'URGENCE HOSPITALIERE A NICE DE 1960 A NOS JOURS .- D.E.A. d'histoire s/la dir. de R. Schor, Université de Nice- Sophia Antipolis, Faculté des lettres, arts et sciences humaines, 1995.- 99p. + annexes, 20X30

Cote : III7793

MORIN (Louis).- LA REVUE DES QUAT'SAISONS, Edition complète en 1 volume .- Paris, Librairie Ollendorff, 1900 janvier à 1901 janvier .- 1t., 12X18, 319p.

Cote : BR5743

STEVE (Michel).- L'ARCHITECTURE BELLE-EPOQUE A NICE .- Nice, Demaistre éditeur, 1995 .- 15X22, 48p. (collection Guides d'Azur)

# **HISTOIRE, AUTRES COMMUNES DES ALPES-MARITIMES**

Cote : BR5649

ANTIBES, GRANDEUR ET SERVITUDES D'UNE PLACE FORTE XVIIe-XIXe SIECLES, EXPOSITION DU SAMEDI 13 AU DIMANCHE 28 MAI 1995 [Préface par FROISSARD (M.)] .- Antibes, Archives municipales d'Antibes, 1995 .- 21X25, 43p.

Cote : III7764

REKAWICZ (Isabelle). - LA VIE MUNICIPALE A CAGNES SOUS LA REVOLUTION ET LE PREMIER EMPIRE .- Mémoire de maîtrise, sous la direction de Michel Derlange, Université des Lettres de Nice-Sophia Antipolis, 1993-1994. - 153p., 21X30

Cote : III7824

GIUGLARIS (Pierre). - SI LA BOCCA M'ETAIT CONTEE... [Préface par MOUILLOT (M.)] .- Nice, Serre, 1990 .- 16X24, 191 + XXXIIp. (collection Les Régionales, vol. XXVII)

Cote : III7861

NAMVRINE (Patricia). - LA CONSTRUCTION DU BOULEVARD DE LA CROISSETTE DE SON ORIGINE A 1914 (PARTIE COMPRISE ENTRE LE SQUARE MERIMEE ET LE BOULEVARD ALEXANDRE III ACTUEL) .- Mémoire d'histoire, sous la direction de Ralph Schor, Université de Nice-Sophia Antipolis, U.E.R. Lettres et Sciences Humaines, 1994 octobre. - 347p.

Cote : III7881

TEALDI (Jean-François). - FESTIVAL DE CANNES, STARS ET REPORTERS [Préface par BOUDARD (A.)] .- s.l., Editions du Ricochet, 1995 .- 21X27, 141p. (collection Images)

Cote : BR5647

BENOIT. - PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU TIERS-ETAT DE LA VILLE DE GRASSE CONTENANT DOLEANCES .- Aix, Gibelin-David & Emeric-David, 1789 .- 14X22, 56p.

Cote : BR5603

SILVY (Pierre). - SANCTUAIRE NOTRE-DAME DE LAGHET [Préface par MOUISSET (Mgr.)] .- Nice, Imprimerie Don Bosco, 1977 2ème trimestre .- 15X24, 105p.

Cote : BR5656

AUNE (Lucien). - LE ROURET (ALPES-MARITIMES), 1793-1993 : BICENTENAIRE DE LA COMMUNE [Préface par BADER (E.)] .- Nice, Serre, 1993 .- 16X22, 72p. (collection L'Ancre solaire)

Cote : BR5641

LORGUES-LAPOUGE (Christiane). - SAINT-ETIENNE-DE-TINEE, AURON, CHAPELLES PEINTES. GUIDE DU VISITEUR .- Nice, Serre, 1993 .- 16X22, 32p. (collection L'Ancre solaire)

Cote : BR5644

BOTTIN (M.). - SAINT-MARTIN-DU-VAR ET MILLE ANS D'HISTOIRE [Préface par MALAUSSENA (M.)] .- Nice, Serre, 1987 .- 21X27, 128p.

Cote : BR5645

GASTALDI (E.) et ARBORIO (R.). – DE SANCTUS MARTINUS DE FENESTRIS A SAINT-MARTIN-VESUBIE [Préface par FIGHIERA (Ch.-A.)] .– Nice, Serre, 1993 .– 21X30, 64p.

Cote : BR5642

AUNE (Lucien). – SAINT-PAUL. UN GUIDE POUR LE VISITEUR .– Nice, Serre, 1993 .– 16X22, 32p. (collection L'Ancre solaire)

Cote : BR5602

LUXEL (Claude). – SAINT-PAUL-DE-VENCE. UN CURIEUX VILLAGE QUI SURVIT A SON PASSE .– Saint-Paul, Baux éditeur, 1937 .– 14X19, 89p. (collection La Provence pittoresque)

Cote : III7820

RAYBAUD (Cl.), dir.. – TENDE ET LA BRIGUE. HISTOIRE, NATURE ET CULTURE [Préface par BALARELLO (J.)] .– Nice, Serre, 1993 .– 16X22, 159p. (collection L'Ancre solaire)

Cote : III7856

Fondation Sophia Antipolis. – GUIDE SOPHIPOLITAIN 1995, 10ème [Préface par LAFFITTE (P.)] .– Sophia Antipolis, Fondation et Association Sophia Antipolis, 1995 .– 15X21, 301p.

Cote : III7790

VEROTS-GUILBAUD (Anne). – VENCE AU DEBUT DU SIECLE 1900-1939 [Préface par BAUDOT (Oswald)] .– Nice, Editeur non mentionné, 1994 décembre .– 117p.

Cote : III7851

UN VENCOIS MONTE A JERUSALEM. COMPTE-RENDU MEDITE DU PELERINAGE EN TERRE SAINTE CONDUIT PAR LE P. ROUSTAND DU 16 AVRIL AU 7 MAI 1968 .– s.l., Editeur non mentionné, 1968 .– 15X24, 114p.

Cote : BR5740

CANDIDO (Mara de). – Mairie de Villefranche-sur-Mer, Association pour la sauvegarde du Patrimoine maritime de Villefranche-sur-Mer, Politecnico di Torino. – VILLEFRANCHE-SUR-MER. LA DARSE DEVOILEE, 15 SETTEMBRE-15 OTTOBRE 1995. ATELIER BEAUDOIN-VOUTES DE LA DARSE. LA CITADELLE. SEZIONE STORICA DELLA MOSTRA .– Villefranche-sur-Mer, Torino, Mairie de Villefranche-sur-Mer, Association pour la sauvegarde du Patrimoine maritime de Villefranche-sur-Mer, Politecnico di Torino, 1995 .– 21X30, 10p.

## BIOGRAPHIES

Cote : III7769

KLEIN (Charles-Armand). – ALPHONSE KARR, PRINCE DE L'ESPRIT. BIOGRAPHIE . – Paris, Le cherche midi éditeur, 1994 . – 15X24, 236p. (collection Documents)

Cote : III7783

GAYRAUD (Didier). – MAICON. LE COMPAGNON DES GABIANS. PORTRAIT D'UN PIONNIER DU CIEL AZUREEN [Préface par CANE (André)] . – Nice, Serre, 1994 . – 21X28, 86p.

Cote : III7794

BASHKIRTSEFF (Marie). – MARIE BASHKIRTSEFF RACONTEE PAR ELLE-MEME . – Paris, Editions de la Madeleine, 1933 . – 14X20, 234p.

Cote : III7821

SCHNEIDER (Pierre). – CHAGALL A TRAVERS LE SIECLE SUIVI D'UNE BIOGRAPHIE DE L'ARTISTE PAR MERET MEYER . – Paris, Flammarion, 1995 . – 22X28, 191p.

Cote : III7855

OULDHACENE (H.), BABONNEAU (M.), TAMPON-LAJARRIETTE (M.-C.), etc.... – Ville de Nice, Direction des musées de Nice. – EXPOSITIONS : MARIE BASHKIRTSEFF, PEINTRE ET SCULPTEUR, MUSEE DES BEAUX-ARTS JULES CHERET. MARIE BASHKIRTSEFF, ECRIVAIN ET TEMOIN DE SON TEMPS, PALAIS MASSENA, BIBLIOTHEQUE DU CHEVALIER DE CESSOLE. CATALOGUE [Préface par FOURNET (Claude)] . – Nice, Ville de Nice, 1995 . – 21X28, 160p.

Cote : III7869

CHARBONNIER (Jacques). – UN GRAND PREFET DU SECOND EMPIRE DENIS GAVINI . – s.l., Bernard Giovanangeli, 1995 . – 15X23, 358p.

Cote : III7880

BASHKIRTSEFF (Marie). – MON JOURNAL. TEXTE INTEGRAL. TOME 1 : 11 JANVIER 1873-10 AOUT 1873 [Préface par REMY (P.-J.)] . – Montesson, Cercle des amis de Marie Bashkirtseff, 1995 . – 15X22, 269p.

# MILIEU NATUREL

Cote : III7752

BLONDEL, CAILLER, CLERISSY, etc.... - LA FLEUR EN PROVENCE ET DANS LE COMTE DE NICE .- Marseille, Fontemoing, 1914 .- 16X25, 202p. (collection Essai d'enquête économique)

Cote : III7766

VESTRI (René). - LE SOUFFLE DE LA MER. LES DAUPHINS, LES BALEINES ET LA MEDITERRANEE [Préface par RAINIER III] .- Monaco, EDIMO, 1994 août .- 15X23, 263p.

Cote : BR5640

COLETTA (Gérard). - LA VALLEE DE LA TINEE. GUIDE TOURISTIQUE .- Nice, Serre, 1993 .- 16X22, 31p. (collection L'Ancre solaire)

Cote : III7811

RAYBAUD (Claude). - MIROIRS D'AZUR. LES LACS D'ALTITUDE DU MASSIF DU MERCANTOUR .- Nice, Serre, 1994 .- 25X23, 89p.

Cote : III7852

MAURIERES (A.), REY (J.-M.). - LE JARDINIER DE PROVENCE ET DES REGIONS MEDITERRANEENNES [Préface par LIS (Michel)] .- Aix-en-Provence, Edisud, 1995 .- 17X24, 251p.

Cote : BR5687

Conseil général des Alpes-Maritimes. - RANDOXYGENE 95. LE GUIDE DES RANDONNEES DANS LES ALPES- MARITIMES [Préface par GINESY (Charles)] .- Nice, Conseil général des Alpes-Maritimes, 1995 .- 16X23, 64p.

Cote : BR5655

Société d'horticulture pratique de Nice et des A.-M.. - JARDINS DE LA COTE D'AZUR. MONOGRAPHIE HORTICOLE. XVEME CONGRES INTERNATIONAL D'HORTICULTURE DE NICE, AVRIL 1958 [Préface par MEDECIN (Jean)] .- Nice, Société d'horticulture pratique de Nice et des A.-M., 1958 .- 21X27, 130p. + 1 carte h.t.

Cote : III7827

TARQUINY (Michel). - DE LA MEDITERRANEE AU MERCANTOUR. LES FORETS DES ALPES- MARITIMES [Préface par COURTIN (J.-P.)] .- Nice, Serre, Office national des forêts, 1990 .- 13X24, 142p. (collection Equilibres)

Cote : BR5747

BEL (François). - VTT DANS L'ESTEREL ET LE PAYS DE GRASSE .- Aix-en-Provence, Edisud, 1995 .- 13X21, 88p.

Cote : III7865

GUICHONNET (Marcel). - ETUDES SUR LA VEGETATION DE L'ETAGE ALPIN DANS LE BASSIN SUPERIEUR DE LA TINEE (ALPES-MARITIMES) .- Lyon, Bosc Frères M. & L. Riou, 1938 .- 16X25, 458p.

## CULTURE

Cote : BR5561

ANANKE. CATALOGUE REALISE A L'OCCASION DE L'EXPOSITION LE CORBUSIER ET LES ARCHITECTES D'ANANKE IV, ESPACE ANANKE, ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, 25 OCTOBRE 1994-12 MARS 1995 .- Roquebrune-Cap-Martin, Office du tourisme de Roquebrune-Cap-Martin, 1994 .- 29X21, 14p.

Cote : BR5595

VERDET (André) et RIPOLIN (Avida).- VARIATIONS SATURNIENNES. HOMMAGE A MICHEL GAUDET. GALERIE ALEXANDRE DE LA SALLE, SAINT-PAUL. CATALOGUE DE L'EXPOSITION .- Saint-Paul, Editeur non mentionné, 1995 .- 16X23, 32p.

Cote : BR5596

PAUL JENKINS. COLLAGES, PEINTURES, CHATEAU-MUSEE, CAGNES-SUR-MER, 31 MARS-29 AVRIL 1995. CATALOGUE DE L'EXPOSITION [Préface par SAUVAIGO (Suzanne)] .- Cagnes-sur-Mer, Mairie de Cagnes-sur-Mer, 1995 .- 21X25, 95p.

Cote : BR5594

INES TOLENTINO. CHATEAU-MUSEE DE CAGNES-SUR-MER, 17 FEVRIER 19 MARS 1995. CATALOGUE DE L'EXPOSITION .- Cagnes-sur-Mer, Ville de Cagnes-sur-Mer, 1995 .- 16X24, 25p.

Cote : BR5597

TOBIASSE, "CLOWNS, PROPHETES ET MANDRAGORES", OCTOBER 11, NOVEMBER 4, 1990, NATHAN GALLERIES, NEW-YORK. CATALOGUE DE L'EXPOSITION [Préface par FORESTIER (Sylvie)] .- s.l., Editeur non mentionné, 1990 .- 21X28, 44p. (n.p.)

Cote : III7796

BOURDON (J.) et MEADEL (C.).- LES ECRANS DE LA MEDITERRANEE. HISTOIRE D'UNE TELEVISION REGIONALE 1954-1994 [Préface par ECHINARD (P.)] .- Marseille, Jeanne Laffitte, Institut National de l'Audiovisuel, 1994 .- 16X24, 126p.

Cote : BR5643

ALOCCO (Marcel) et ALTMANN (F.), LE BOUIL (Ch.), etc....- INTRODUCTION A L'ECOLE DE NICE. .- Nice, Demaistre, 1995 mars .- 16X23, 77p. (collection Peintures d'aujourd'hui)

Cote : BR5650

ASTRO (Charles).- ROBERT NANTEUIL (REIMS, 1623 ; PARIS, 1678). LE PORTRAIT GRAVE EN FRANCE AU XVIIe SIECLE. COLLECTION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE NICE, EXPOSITION, PALAIS LASCARIS (18 MAI-29 OCTOBRE 1995) [Préface par BARTHE (A.)] .- Nice, Nice, Action culturelle municipale, 1995 .- 21X30, 32p.

Cote : BR5653

GILLI (Y.).- CONTE DOU PARAIRE. CONTES EN DIALECTE DE LA VALLEE DE LA VESUBIE .- Nice, Serre, 1994 .- 16X24, 79p.



LUMLEY (Henri de). - LE GRANDIOSE ET LE SACRE [Préface par ANATI (E.), BALARELLO (J.)] . - Aix-en-Provence, Edisud, 1995 . - 2t., 24X32, 451p. , 31p. , + 4 planches h.t.

Cote : III7854

Université Nice-Sophia Antipolis. - UNIVERSITE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS. ANNUAIRE DE LA RECHERCHE (1994-1995) [Préface par LAHEURTE (J.-P.), CHIAVELLI (A.)] . - Cagnes-sur-Mer, Eden Productions France, 1995 . - 15X21, 266p.

Cote : BR5599

BERLUC-PERUSSIS (L. de). - CONTE PROVENCAU . - Aix-en-Provence, Sextia, 1920 . - 12X19, 92p.

Cote : BR5582

Lo Cepon. - POESIA D'AQUI. JAUME BALLESTRA, ALAN PELHON, JAN MARIO RAMI, FERNAND MOUTET, JAN PAUL BARELLI . - Vence, Lo Cepon, 1981 . - 15X21, 97p.

Cote : BR5660

CATERINA. EXPOSITION, CHATEAU-MUSEE DE CAGNES-SUR-MER, 11 MAI-10 JUIN 1990 [Préface par SAUVAIGO (Suzanne)] . - Cagnes-sur-Mer, Ville de Cagnes-sur-Mer, 1990 . - 23X22, 47p.

Cote : III7804

MEUNIER-DELORMEAU (C.). - LES CHEMINS DE L'ART SACRE AU BORD DE LA MEDITERRANEE. LES EGLISES, LES CHAPELLES, LES ORATOIRES. TOME 1 : ENTRE LA SIAGNE ET LE LOUP. ILES SAINT-HONORAT, CANNES, LE CANNET, LA NAPOULE, MANDELIEU, MOUGINS, VALBONNE, BIOT, VALLAURIS, GOLFE-JUAN, JUAN-LES-PINS, ANTIBES, LA GAROUBE . - Juan-les-Pins, A compte d'auteur, 1988 . - 16X24, 120p.

Cote : BR5678

BRAN-RICCI (J.), CHARLE (R.). - MUSIQUE BOURGEOISE AU XIXEME SIECLE. FONDS ANTOINE GAUTIER ET COLLECTIONS DES MUSEES DE LA VILLE DE NICE CONSERVES AU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE. CATALOGUE DE L'EXPOSITION, NICE, MUSEE DES BEAUX-ARTS, 1ER JUILLET-29 OCTOBRE 1995 [Préface par FOURNET (Claude)] . - Nice, Ville de Nice, Musée des Beaux-Arts, 1995 . - 21X30, 47p.

Cote : III7888

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR. PRODUITS DU TERROIR ET RECETTES TRADITIONNELLES [Préface par Président de la région P.A.C.A.] . - Paris, Albin Michel, Conseil culinaire national des arts culinaires, 1995 . - 14X22, 493p. (collection L'inventaire du patrimoine culinaire de la France)

Cote : III7877

FOREST (D.), dir.. - VALLAURIS, CERAMIQUES DE PEINTRES ET DE SCULPTEURS. CATALOGUE DE L'EXPOSITION, MUSEE DE CERAMIQUE ET D'ART MODERNE DE VALLAURIS, 2 JUIN-10 SEPTEMBRE 1995 . - Paris, Réunion des musées nationaux/Musée de céramique et d'art moderne de Vallauris, 1995 . - 16X22, 127p.

# TABLE PAR NOMS D'AUTEURS DES ARTICLES PARUS EN 1995 DANS RECHERCHES REGIONALES

Les Archives départementales des Alpes-Maritimes. Bilan de l'année 1994	p. 69
Nouvelles acquisitions de la bibliothèque des Archives départementales concernant les Alpes-Maritimes	p. 137 p. 277
Comptes-rendus bibliographiques	p. 131 p. 217 p. 273

## Oswald BAUDOT et Marie-Hélène FROESCHLE-CHOPARD

La viguerie de Grasse au début du XVIIe siècle - 1 - Grasse	p. 3
La viguerie de Grasse au début du XVIIe siècle - 2 - La Napoule	p. 151
La viguerie de Grasse au début du XVIIe siècle - 3 - Cannes et le Cannet	p. 221

## Andrée DAGORNE

La Côte-d'Azur, un mur de Béton ? Alpes-Maritimes et Monaco	p. 165
---	--------

## Albert GIRAUD

Des bravades qui tournent mal... De la fête à l'émeute en pays varois	p. 111
---	--------

## Jacques GIRAULT

La Var rouge. Les Varois et le socialisme de la fin de la première guerre mondiale au milieu des années 1930	p. 121
--	--------

## Nicole MARIA

La Villa Kerylos, rêve ou réalité ?	p. 247
-------------------------------------	--------

**Christian SIFFRE**

Le recensement de 1891 : photographie de la population azuréeenne p. 51

**Marc THOMAS**

Les fortunes à Cannes à la Belle Epoque p. 79

## Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil Général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.



### FONDATEURS

Etienne Dalmasso  
Andrée Devun

### COMITE DE REDACTION

Jean-Bernard Lacroix  
Marie-Louise Carlin  
Loïc Rognant  
Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL  
DES ALPES-MARITIMES

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Centre Administratif Départemental  
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71